



La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n°40 du 21 mai 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussein, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

ORDRE DU JOUR

Hommage à Pierre Pinon	4
PERMIS	
Axe Trocadéro / Champ de Mars / École militaire (07 ^e -15 ^e -16 ^e arr.)	6
43-45, avenue d'Iéna et 36, rue Galilée (16 ^e arr.)	17
SUIVI DE VŒU	
41-47, boulevard de Picpus (12 ^e arr.)	21
DOSSIER : Inventaire des bains-douches scolaires	
PROPOSITION DE NON OPPOSITION	
149, rue du Mont-Cenis (18 ^e arr.)	42
PROPOSITIONS D'OPPOSITION	
10, passage Courtois (11 ^e arr.)	43
12-16, rue Versigny (18 ^e arr.)	44
16, rue de Cherbourg (15 ^e arr.)	45
19, rue Hegesippe Moreau (18 ^e arr.)	46
53B, rue Sedaine (11 ^e arr.)	47
AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP	
19, rue Barbet de Jouy (07 ^e arr.)	50
164, boulevard de Grenelle (15 ^e arr.)	51
12T, avenue de Clichy (18 ^e arr.)	52
21, rue François I ^{er} (08 ^e arr.)	53
19, rue Saint-Georges (09 ^e arr.)	54
19, rue Mazarine (06 ^e arr.)	55
DOSSIERS CLASSÉS SANS SUITE PAR LE DHAAP	
17, rue André Barsacq (18 ^e arr.)	56
26, avenue de la Porte de la Villette (19 ^e arr.)	57

Hommage à Pierre Pinon



© DR

Le président Jean-François Legaret rappelle la disparition récente de l'historien de l'architecture Pierre Pinon, ancien membre de la Commission du Vieux Paris, et donne la parole à Simon Texier pour évoquer sa contribution à l'histoire de Paris.

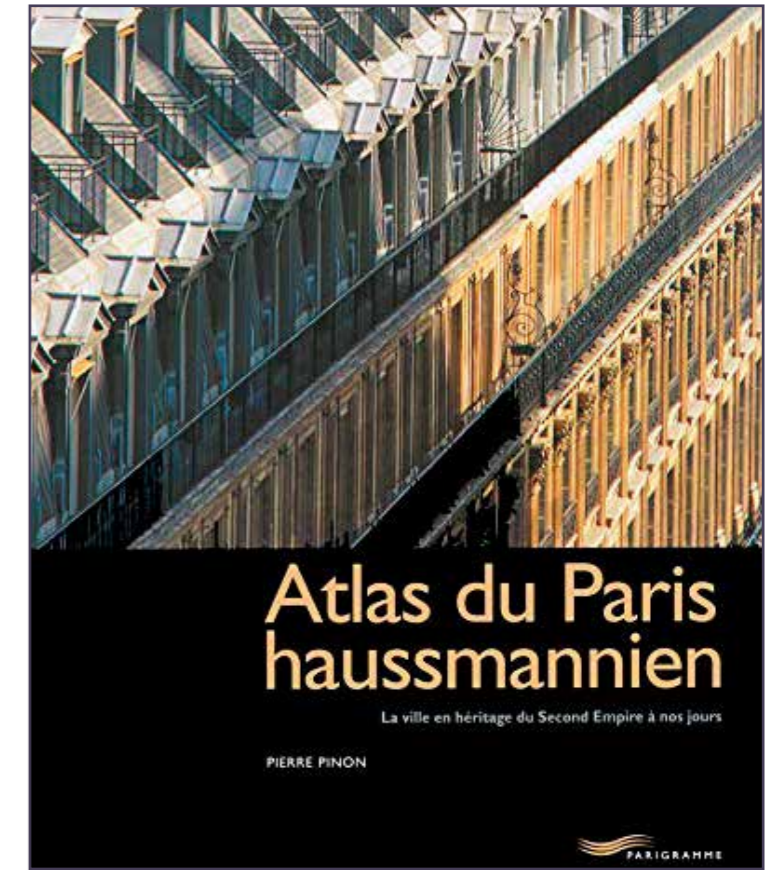
Pierre Pinon est né en 1945 à Charenton, ville où il a longtemps habité et sur laquelle il a travaillé en publiant une importante monographie (1989) consacrée à l'hospice d'aliénés construit par l'architecte Émile Gilbert – à qui l'on doit également les plans de l'Hôtel-Dieu de Paris. Architecte de formation, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, Pierre Pinon s'est intéressé à des domaines aussi divers que l'archéologie de la Gaule romaine, les rapports entre archéologie et urbanisme, les envois de Rome, l'architecture néo-classique, les canaux ou encore l'architecture ottomane. Sa grande connaissance de l'histoire des villes et des formes urbaines l'a conduit à engager, comme plusieurs de ses confrères de l'époque, une recherche sur un quartier de Paris, la Chaussée d'Antin. Ce travail est en partie repris dans l'important chapitre qu'il rédige sur l'urbanisme parisien de 1750 à 1850, dans l'ouvrage collectif dirigé par

Louis Bergeron, *Paris, genèse d'un paysage* (1989).

L'historiographie parisienne a connu un important regain avec le bicentenaire de la Révolution française. Dans ce cadre, Pierre Pinon fut notamment chargé de l'exposition et de l'ouvrage collectif *Les traversées de Paris. Deux siècles de révolution dans la ville*, qui regroupait historiens et historiens de l'architecture. De plus en plus structurée dans les écoles d'architecture, la recherche est par ailleurs soutenue par différents organismes comme l'Institut français d'architecture créé en 1981, avec lequel il collabore régulièrement, et le Pavillon de l'Arsenal créé en 1988, où il assure le commissariat de l'exposition « Paris-Haussmann » (1991). L'ouvrage qui accompagne cette dernière est la première pierre d'un travail de fond sur les réalisations du Second Empire ; avec une lecture qui s'écarte du mythe forgé par les *Mémoires* du préfet pour aller à la source : les archives. Ces dernières n'ont en effet pas totalement disparu avec l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871 ; l'haussmannisme et ses suites allaient par conséquent donner lieu à une nouvelle série de recherches, qui conduiront Pierre Pinon à publier son livre le plus diffusé, *l'Atlas du Paris haussmannien* (2003).



Entre-temps, l'éditeur et écrivain Éric Hazan lui avait commandé un ouvrage de synthèse, *Paris, biographie d'une capitale* (1999), occasion pour Pierre Pinon d'insister sur le rôle moteur des lotissements et de l'initiative privée dans la fabrique de la ville. Toujours soucieux de démystifier l'histoire au moyen d'une rigoureuse collecte documentaire, il proposait ainsi une nouvelle histoire de Paris, une histoire où maçons, entrepreneurs, architectes-spéculateurs ou banquiers ont toute leur place. Le tournant des années 2000 est aussi celui de la réorganisation des écoles d'architectures parisiennes, qui abandonnent leur appellation d'« unités pédagogiques ». Plusieurs sont amenées à fermer, comme celle de la Défense (UP 5), où Pierre Pinon a étudié puis enseigné ; il rejoint logiquement celle de Paris-Belleville, à laquelle Bernard Huet a fortement imprimé sa marque. L'Ipraus (Institut Parisien de Recherche : Architecture, Urbanistique, Société), laboratoire rattaché à cette école, entame alors une nouvelle ère en publiant notamment ses *Cahiers*. Dans le premier numéro (1998), consacré à « Paris, formes urbaines et architecturales » et préfacé par Bernard Huet, Pierre Pinon rappelait le



rôle fondateur de son aîné, qu'il considérait comme le « principal initiateur de la recherche architecturale et urbaine en France ».

Si Paris n'était pas la ville qu'il appréciait le plus, elle aura été pour Pierre Pinon un support presque incontournable. Tandis qu'Istanbul, Rome ou Semur-en-Auxois – dont il a préparé le Plan de sauvegarde et de mise en valeur pendant une décennie – mobilisaient une grande partie de son temps, sa bibliographie parisienne s'est considérablement étoffée dans les années 2000 et 2010. Au plus près des préoccupations de la Commission du Vieux Paris qu'il avait rejointe et dont il suivait les séances avec assiduité, son ouvrage intitulé *Paris détruit* (2011) faisait le bilan, fatalement amer en bien des pages, des transformations de la capitale depuis le XVI^e siècle. Il concluait toutefois sur ces termes optimistes : « il y a un siècle et demi, on pouvait détruire à Paris un hôtel particulier de l'âge classique sans que personne ne s'en aperçoive ; il y a un siècle, quelque voix s'élevaient ; un demi-siècle, on dénonçait un scandale. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. »



Extrait de l'Atlas de 1870.



Vue de la place du Trocadéro en 1877.



Vue des jardins du Trocadéro en 1878 (© Roger-Viollet).

Axe Trocadéro / Champ de Mars / École militaire (07^e-15^e-16^e arr.)

Réaménagement des places et jardins de l'axe reliant la place du Trocadéro et l'École militaire

Pétitionnaire : Mme BOULEAU Ariane Wanda
SPL PARISEINE

PA 075 107 20 V0004

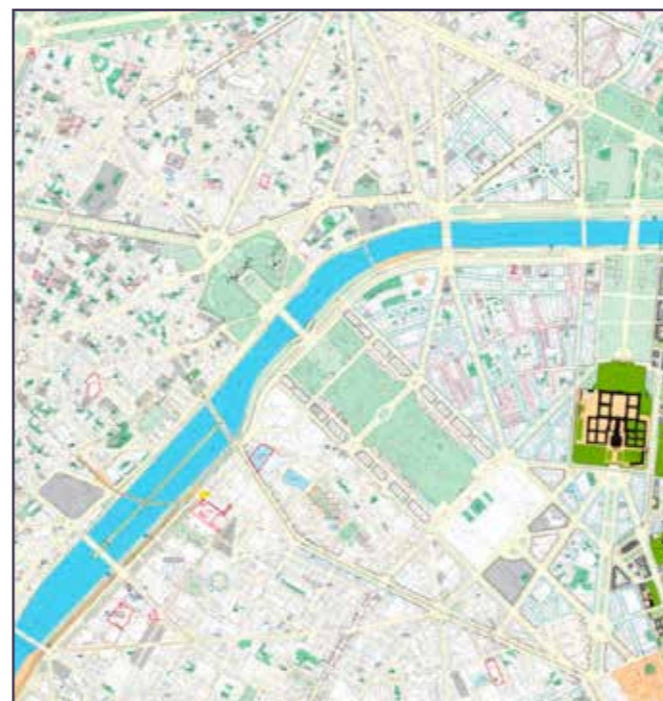
PA 075 116 20 V0005

PA 075 116 20 V0004

PC 075 115 20 V0060

PC 075 107 20 V0034

Dossiers déposés le 06/11/2020.



Extrait du P.L.U.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a été consulté en novembre 2020 pour trois permis d'aménager et deux permis de construire portant sur la requalification du secteur compris entre la place du Trocadéro et la place Joffre, au niveau de l'École militaire. Considérant l'exceptionnel enjeu patrimonial que constitue ce site, le service a souhaité porter à la connaissance de la Commission du Vieux Paris les aménagements envisagés, dont l'ampleur et les échelles d'intervention variées rendent l'analyse particulièrement complexe.

L'axe qui relie l'École militaire à la place du Trocadéro-et-du-11-Novembre présente en effet un intérêt historique et patrimonial de premier plan – il est l'un des lieux les plus fréquentés de Paris. Le pouvoir d'attraction de la tour Eiffel est certes la raison première de ce succès, mais c'est aussi une perspective monumentale et un admirable point de vue sur la capitale que viennent chercher les visiteurs qui parcourent le Parvis des droits de l'homme. S'y ajoute un ensemble muséal d'exception, déployé entre la colline de Chaillot et le quai Branly. Rive gauche et rive droite, cet axe est enfin une création de paysage unique par son ampleur et sa diversité. Expression s'il en est du paysagisme municipal, les jardins du Trocadéro et l'esplanade du Champ-de-Mars ont connu plusieurs phases de création et de transformation. L'unité du site, quant à elle, de part et

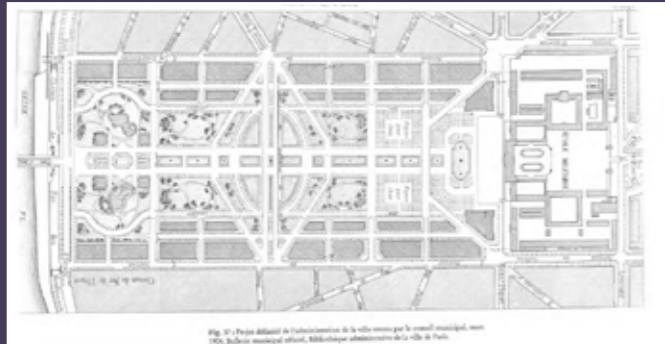
d'autre de la Seine et du pont d'Iéna ouvert en 1814, est observable dès 1876, avec le projet de Gabriel Davioud et Jules Bourdais – les architectes du palais du Trocadéro – pour le plan général de l'Exposition universelle de 1878. À la fois précieux – c'est le dernier grand espace libre de Paris – et prestigieux, l'axe suscitera plus tard l'intérêt de grandes figures de l'architecture et de l'urbanisme (Eugène Hénard en 1904, Léon Jaussely en 1927, Auguste Perret en 1934), qui en considèrent alors la dimension métropolitaine. Il n'est donc pas exagéré de voir dans l'axe Trocadéro - Champ-de-Mars l'ensemble urbain le plus révélateur, car le plus discuté, du Paris contemporain.

Le Champ-de-Mars : perspective monumentale et art des jardins

L'histoire du Champ-de-Mars est la plus ancienne et remonte au milieu du 18^e siècle, lorsqu'il est décidé d'établir, sur d'anciens maraîchages de la plaine de Grenelle, le terrain de manœuvre des cadets de l'École militaire – pour l'exercice comme pour la parade. L'esplanade remplit ce rôle dès la fin des années 1760 et prolonge l'avant cour de l'école, dont elle dépend, jusqu'à la rive du bras de Seine qui entoure alors l'ancienne île aux Cygnes. Sa largeur est égale à celle des façades qu'édifie alors Ange-Jacques Gabriel. Elle est entourée de fossés



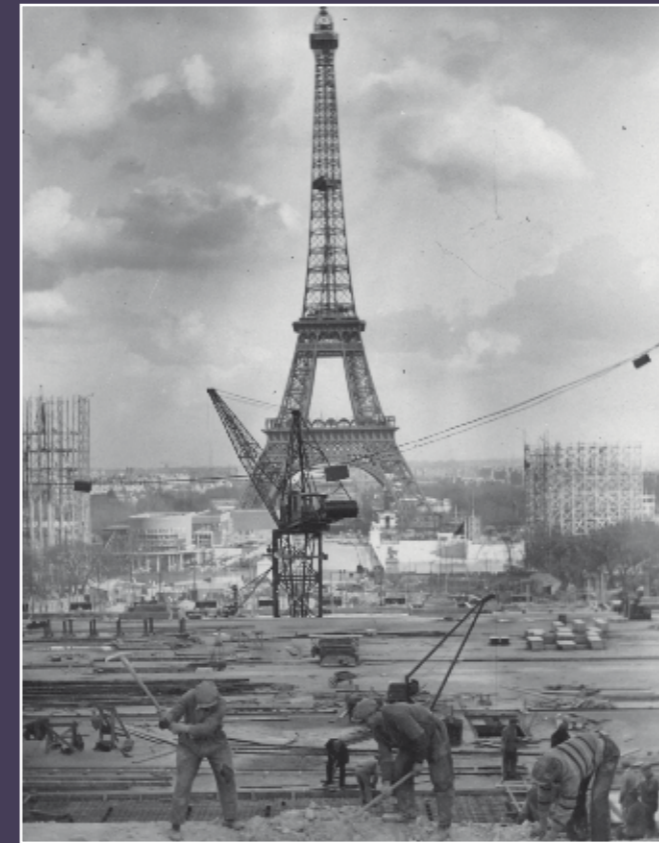
Extrait de l'Atlas de 1905.



Projet du Champ de Mars, 1904 (© BHVP / D. Pinon).



Vue de la Colonne de la paix édifée place du Trocadéro, 1937 (© Documentation OnEi).



Démolition de l'ancien palais du Trocadéro, 15 mars 1937 (© Imagno/ Roger-Viollet).



Vue aérienne du Champ de Mars en 1947 (© I.G.N.).



Vue aérienne du Champ de Mars en 1950 (© Roger Henrard - Roger-Viollet).

secs, bordés de quadruples rangées d'arbres.

La fermeture de l'École militaire en 1788 et sa transformation en simple caserne rendent le Champ-de-Mars disponible pour des festivités publiques et en premier lieu pour les fêtes révolutionnaires. La fête de la Fédération est notamment l'occasion de modeler le terrain en gradins provisoires et de rattacher l'île aux Cygnes à la berge qu'un pont de bateaux relie à Chaillot. Après les cérémonies du 1er Empire (célébrations et revues de troupes), les défilés et commémorations destinés à légitimer la monarchie restaurée perpétuent pour l'essentiel le caractère militaire du lieu. Mais cette étendue disponible et proche du centre de Paris accueille aussi des manifestations plus légères : ascensions en ballon, attractions, courses de chevaux... toutes les manifestations d'envergure, qu'elles soient politiques, festives ou commerciales ont leur place. Les expositions, d'abord nationales – la première se tient au Champ-de-Mars en 1798 –, puis universelles à partir de 1867 – celle de 1855 se tient aux Champs-Élysées –, occupent le site. Stimulées par la politique du Second Empire, leur emprise toujours croissante s'étend bientôt sur les deux rives.

Le palais de l'exposition de 1867 est implanté au centre de l'esplanade sans en occuper les bords. Les allées aboutissant à la Seine demeurent plantées et les espaces libres en

périphérie sont confiés aux jardiniers d'Adolphe Alphand. Pour l'Exposition de 1878, plus vaste encore, on gagne des terre-pleins sur la Seine. Sur les plans de l'architecte Amédée Hardy, on y aménage un jardin inclus dans l'exposition, entre l'extrémité de l'ancienne esplanade militaire (actuelle rue Gustave-Eiffel) et l'actuel quai Branly. Deux massifs paysagers, séparés par une pelouse centrale, y sont plantés de nombreux sujets exotiques de haute tige. Chacun est agrémenté d'un bassin entouré de rochers et parcouru d'allées curvilignes, encore conformes aux préceptes haussmanniens, qui desservent les pavillons d'exposants de la section d'horticulture. L'État cède le site à la ville à l'issue de l'exposition, contre l'assurance de la pérennisation du jardin dont le dessin et les plantations s'harmonisent avec ceux du Trocadéro, conçus dans le même mouvement pour une même perspective. L'ingénieur Gustave Bartet est alors chargé des travaux sur les deux parcs. L'axe visuel du Trocadéro à l'École militaire est accentué lors de l'Exposition de 1878 par l'élargissement du pont d'Iéna d'environ neuf mètres, destiné à fluidifier le mouvement des visiteurs entre la colline de Chaillot et le Champ-de-Mars. Cette perspective sera maintenue par les différents programmes qui tous considéreront la liaison du Champ-de-Mars au Trocadéro comme une composition unique.

Lors de l'Exposition de 1889, l'implantation retenue pour la tour Eiffel en ménage la fluidité. La construction métallique de 300 mètres marque provisoirement puis définitivement le site et, à plus grande échelle, le paysage monumental de Paris. Devant l'École militaire, la Galerie des Machines de Ferdinand Dutert et Victor Contamin, l'autre chef-d'œuvre de 1889, est considéré comme une atteinte à la perspective et, au terme d'une décennie de débat et de projets, elle est démolie en 1911. Certains architectes, tel Pierre Remaury en 1912, voient même au-delà de l'École militaire et réfléchissent à un aménagement jusqu'à la place de Breteuil – rejoignant ainsi un autre axe structurant, celui des Invalides.

En 1902, la Ville devient propriétaire du Champ-de-Mars et amorce un plan d'embellissement et de lotissement des allées latérales, avec la création des avenues Émile-Deschanel et Élisée-Reclus. De cet aménagement naissent les jardins d'agrément, les jardins du losange, le tapis vert de l'axe central, les allées cavalières. Sous la supervision de Roger Bouvard, les deux personnalités rivales du moment, l'architecte Jean-Camille Formigé et le paysagiste Jean-Claude-Nicolas Forestier, réaménagent à nouveau le Champ-de-Mars, poursuivant les échanges avec des délégations de concepteurs américains dont ils adaptent la figure du mall, tapis vert reliant le fleuve à l'École mili-

taire. Cette étendue sans obstacle au regard est parcourue de chemins rectilignes au dessin simplifié et bordée d'allées cavalières qui se prolongent, en accolades, de part et d'autre de parterres centraux créés sous la tour Eiffel. Les jardins qui flanquent la tour – la démolition de la tour est alors différée – sont maintenus dans leur principe mais symétrisés, bordés d'allées cavalières.

Entre les deux conflits mondiaux, le jardin de la tour Eiffel conserve l'essentiel de ses caractéristiques, en dépit de propositions visant son lotissement. Après l'Exposition de 1937, de nouveaux tracés sont retenus par Léon Azéma pour le reste du Champ-de-Mars. Azéma élargit à 37 mètres (au lieu de 25) le plateau central pour lequel on renonce au fleurissement de vivaces en maintenant la perspective et le tapis vert. Dans le losange, l'avenue Joseph-Bouvard est remaniée et son centre, l'actuelle place Jacques-Rueff, est traité en place paysagère. L'augmentation de l'afflux des visiteurs de la tour Eiffel a progressivement fait évoluer le statut des jardins de la tour en parvis d'accès au monument. Leur contrôle a conduit à la multiplication de dispositifs d'accueil – ou de filtrage – du public.

La colline de Chaillot et le Trocadéro : l'indispensable complément

La perspective de l'École militaire à la Seine n'aurait pas



Vue aérienne du Champ de Mars en 1950 (© Roger Henrard - Roger-Viollet).



Vue aérienne de l'annexe de l'OTAN, 1951 (© Documentation OnEi).



Vue actuelle de l'entrée du central téléphonique aussi dit bunker.



Vue actuelle de l'entrée d'un des tunnels.



Vue de l'une des voûtes en pavés de verre des tunnels.



Plan présentant les projets en cours (© Documentation OnEi).

le même prestige ni la même grandeur sans la colline de Chaillot qui la surplombe. Après avoir motivé la création de l'Inspection générale des carrières en 1777, cette dernière est l'objet de nombreux projets à partir de la Révolution, mais ne sera finalement urbanisée qu'avec les travaux du Second Empire. Elle devient alors l'indispensable complément du Champ-de-Mars.

La place du Trocadéro est ouverte en 1869, en prévision du lotissement du quartier de Chaillot. Elle est d'abord nommée place du Roi-de-Rome – en hommage au fils de Napoléon Ier et au projet de Percier et Fontaine qui lui était dédié sur ce site –, avant de prendre en 1877, soit un an avant son achèvement, le nom du Palais des Expositions dont elle sert de dégagement. Intimement liés à l'architecture de Davioud et Bourdais, les jardins du Trocadéro réalisés sous la direction d'Alphand sont agrémentés d'une fontaine dessinée par Davioud, placée au centre de la composition. Le site connaît peu de changement dans les décennies qui suivent ; c'est en souterrain que la colline de Chaillot évolue, avec l'exposition minière conçue par Louis de Launay dans le cadre de l'Exposition universelle de 1900. Au-dessus, l'acoustique désastreuse de la salle du Trocadéro en fait le théâtre de débats fondateurs autour de cette science nébuleuse et occupe de nombreux spécialistes jusqu'en 1933.

L'Exposition internationale de 1937 suscite en revanche une multitude de projets, notamment un musée de la République par Robert Mallet-Stevens et une cité des musées par Auguste Perret. Après un concours en vue du camouflage du Trocadéro en 1934, c'est une restructuration lourde qui s'engage : le nouveau palais conçu par Jacques Carlu, Louis-Hippolyte Boileau et Léon Azéma donne au site une physionomie radicalement nouvelle : le classicisme monumental et l'Art déco remplacent l'exotisme et le pittoresque. Acte fondateur s'il en est : une perspective est ouverte avec la démolition de la partie centrale de l'ancien palais (la salle de musique) ; le parvis ainsi créé offre une vue monumentale, plongeante, vers le jardin et la fontaine redessinés, mais surtout sur la tour Eiffel. Les jardins latéraux comme l'espace central sont entièrement redessinés : les premiers sont dus à l'architecte municipal Roger Lardat, tandis que la fontaine centrale est confiée à l'un des maîtres de l'Art déco, Roger-Henri Expert. Deux passages pétiens souterrains sont par ailleurs créés pour faciliter les franchissements de voirie. Après l'Exposition, c'est l'avenue de New-York qui donne lieu à un passage en souterrain, sous l'actuelle place de Varsovie. Sur la place du Trocadéro elle-même, la colonne de la Paix, édifée sur les plans d'Albert Laprade et Léon Bazin, est implantée en remplacement d'un kiosque à musique ; le square central

s'efface alors au profit d'un parterre planté autour de la colonne – il est précédé, sauf du côté du palais, d'une rangée d'arbres d'alignement. En 1951 est installée la statue équestre du maréchal Foch, dessinée par Robert Wlérick, qui répond à la statue du maréchal Joffre, située en symétrie devant l'École militaire.

En 1948, l'Organisation des Nations Unies s'installe au Palais de Chaillot et fait construire, par Jacques Carlu (1951), des bâtiments provisoires sur l'esplanade, autour de la fontaine. La place de Varsovie est alors réduite pour permettre des stationnements sur une petite esplanade. L'ONU déménageant à New York, c'est l'OTAN qui occupera les bâtiments jusqu'en 1960, date de leur démolition. Après le départ de la Cinémathèque, l'aile Paris du Palais de Chaillot fait l'objet d'un grand chantier de rénovation pour accueillir la Cité de l'architecture et du Patrimoine ; c'est l'occasion de mettre à jour des éléments de structure et de décor du Trocadéro de 1878. Plus récemment, la reconstruction de la salle Gémier au sein du Théâtre de Chaillot (Vincent Brossy, 2017) a été l'occasion de souligner l'importance de la composition architecturale, sculpturale et paysagère imaginée dans les années 1930 en contrebas du palais.

Présentation du projet

Les secteurs d'aménagement ont été découpés en trois zones pour les demandes d'urbanisme : la place du Trocadéro et la promenade du quai Branly, la fontaine et la place de Varsovie – qui englobe le pont d'Iéna - et le Champ-de-Mars. Ces trois permis d'aménager soulèvent des enjeux à la fois communs et spécifiques.

Les enjeux communs sont : la requalification globale des espaces verts, dans une recherche de végétalisation et de piétonisation ; la rénovation quasi-complète du mobilier urbain selon un design nouveau (bancs, signalétique, lumineuse) ; la démolition des 53 constructions légères qui comportent le site pour la vente, l'information et l'hygiène, et leur remplacement par 21 constructions neuves imaginées pour l'occasion. À ce sujet, il est à préciser que les concessions d'une partie des kiosques – ceux à vocation commerciale – ne sont pas encore définies. Elles feront l'objet d'un appel à projet. Les concessionnaires désignés se verront confier la construction et la gérance, selon le cahier des plans joints aux permis d'aménagement, ne nécessitant ainsi pas de nouvelles demandes d'urbanisme. Les enjeux spécifiques aux 3 permis d'aménager et aux permis de construire peuvent être résumés ainsi.

1°) La place du Trocadéro fait l'objet d'un dessin nouveau. L'ancien rond-point va être redessiné en demi-cercle,



Vue globale du site après travaux (© Documentation OnEi).



Vue projetée de la place du Trocadéro (© Documentation OnEi).



Schéma présentant l'évolution des aménagements paysagers sur le Champ de Mars (© Documentation OnEi).

fermant à la circulation automobile les abords du parvis du palais du Trocadéro. L'espace central sera traité en pelouse et en gradins, obtenus par un nivellement nouveau, accentuant la perspective plongeante vers le parvis des Droits de l'Homme. Les gradins seront marqués par des emmarchements en granite, servant aussi d'assises. La statue du maréchal Foch sera reculée de quelques mètres, pour dominer le talus nouvellement créé. Enfin, des arbres d'alignement fermeront la composition sur l'arc de cercle conservé.

2°) La fontaine de Varsovie sera elle aussi rénovée pour ce qui concerne son aspect paysager et végétal. L'intervention la plus notable à cet endroit est certainement la création de deux rangées de bancs en pierre créées dans les talus qui encadrent les jeux d'eau ; les talus seront en outre prolongés par de nouveaux parterres traités en pelouses et d'un revêtement en béton désactivé, en remplacement des voies piétonnes en asphaltés et trottoirs qui encadrent actuellement la fontaine.

La place de Varsovie sera fermée à la circulation automobile, seuls les bus et vélos pourront y accéder en plus des piétons. Les voitures circuleront quant à elles uniquement par les voies souterraines. Un nouveau parterre de pelouse carré sera créé dans l'axe de la fontaine et du pont d'Iéna, en symétrie avec un second sur l'autre rive de la Seine. Cinq

nouveaux kiosques encadreront le site, en complément du carrousel dont l'emplacement demeurera inchangé.

La place a été pensée dans une logique de continuité avec le pont d'Iéna qui, lui aussi, sera fermé à la circulation automobile et occupé par des plantations en bacs, servant aussi de mobilier urbain pour des temps de repos. Cet aménagement est annoncé comme temporaire, dans l'attente des épreuves olympiques prévues sur le pont. Sa végétalisation future sera remise à l'étude après ces événements.

Les jardins du Trocadéro feront l'objet d'un travail de reprise des espaces plantés, comportant toujours la même mise à jour des éléments de mobilier urbain. Une intervention à souligner : l'utilisation du tunnel Est du jardin, franchissement de voirie hérité des années 1930 passant sous l'avenue des Nations-Unies et actuellement occupé par un entrepôt des services des espaces verts, qui sera transformé en sanitaires publics. Le second tunnel, situé à l'ouest, restera utilisé par les services des espaces verts. Le DHAAP a visité les deux tunnels. Celui qui est intéressé par le projet est dans un état d'authenticité remarquable. Les voûtes en pavés de verre devront être restaurées. Les aménagements intérieurs seront obtenus par des cloisonnements et la création des réseaux d'eau. Le second, qui restera voué à l'entrepôt du matériel des

services des espaces verts a été l'objet de cloisonnements et de mise en peinture du béton d'origine. Il présente un degré d'authenticité moindre.

Enfin, le quai Branly sera partiellement réaménagé, donnant lieu à une requalification des plantations, à l'apport du nouveau mobilier urbain pensé pour l'ensemble du site et à la création de nouveaux kiosques de commerce. 3°) Le Champ-de-Mars fait l'objet d'une requalification des espaces plantés. Les parterres de pelouses, un temps pressentis pour être élargis, seront en définitive réduits par rapport à l'étendue héritée des aménagements de 1937 (37 mètres de large). Ils retrouveront une proportion proche de celle du dispositif de 1906 (25 mètres de large). Ils seront cernés de murets maçonnés, servant aussi d'assises pour les promeneurs. Les pieds d'arbres d'alignement seront partiellement plantés en végétation continue sur les allées jouxtant les jardins, partiellement laissés en stabilisé, afin de laisser praticables les axes des passages latéraux. Du côté du « tapis vert », la végétalisation continue des arbres d'alignement a été écartée, afin de préserver l'aspect historique de la perspective. À l'entrée du jardin, faisant suite au parvis de la Tour Eiffel, deux talus engazonnés symétriques sont créés de part et d'autre du tapis vert, par une légère modification de la topographie, créant un effet de cuvette et faisant disparaître trois allées

sinueuses secondaires.

L'avenue Joseph-Bouvard et la place Jacques-Rueff seront fermées à la circulation automobile afin de renforcer la continuité de l'axe et de la promenade. Là encore, le projet fera l'objet d'une seconde étude après la tenue des Jeux olympiques, car il est prévu que le jardin du losange soit un temps dédié aux compétitions sportives. Seule la fermeture de l'avenue à la circulation automobile sera mise en œuvre avant cette échéance.

Enfin, une requalification des espaces intérieurs est prévue pour le bâtiment en sous-sol dit du « cantonnement », bunker aménagé sous l'avenue Anatole-France à une date restée inconnue. Le DHAAP a visité ces lieux, dont les intérieurs ne présentent que peu d'intérêt, si ce n'est leur emplacement et la date de leur construction. Les cloisonnements et les aménagements intérieurs sont pour leur part de réalisation récente.

4°) Les piliers et abords de la tour Eiffel font l'objet d'un permis de construire indépendant, déposé par la Société d'exploitation de la tour Eiffel (SETE). Ce dernier porte sur la requalification complète des accès de chacun des piliers, ainsi que de leur mise en accessibilité, conformément à la charte paysagère conçue pour l'ensemble du site. Les points d'information, de vente et les sanitaires reprennent ainsi les plans des kiosques et du mobilier urbain de



Coupe, place du Trocadéro (© Documentation OnEi).



Dessin des éclairages place du Trocadéro (© Documentation OnEi).



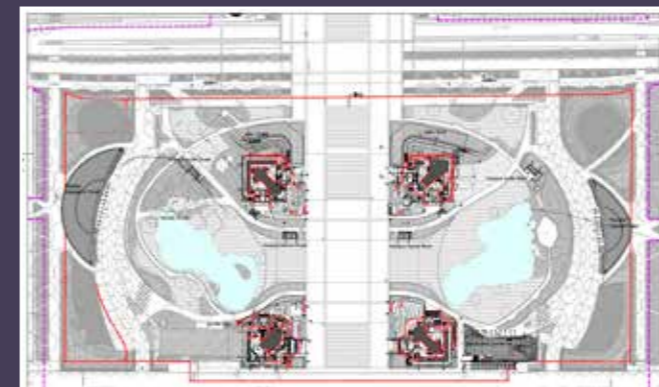
Vue projetée de la fontaine de Varsovie (© Documentation OnEi).



Vue projetée du Champ de Mars (© Documentation OnEi).



Vue projetée de la bagagerie est (© Documentation OnEi).



Plan masse projeté du parvis et des jardins (© Documentation OnEi).



Vue projetée d'un kiosque, quai Branly (© Documentation OnEi).

détente et de signalétique. Les pavillons d'accès hérités des années 1960, d'après les diagnostics patrimoniaux, sont tous reconstruits. Des démolitions intérieures dans les piliers sont aussi prévues, basées sur un diagnostic de l'existant peu aisé ; des escaliers, des passerelles et autres éléments métalliques seraient le fruit de nombreuses reprises privilégiant le emploi des matériaux, qui complexifie l'évaluation de leur authenticité.

Les bureaux de la SETE supprimés dans le pilier nord, et construits en sous-sol, en bordure des piliers ouest et nord. Ils sont ouverts en patio autour des pieds de la tour Eiffel par de nouveaux nivellements du terrain. Leurs toitures seront végétalisées afin de disparaître de la vue depuis les allées touristiques.

Deux pavillons de bagagerie seront créés à l'est (en aboutissement de la rue de l'Université) et à l'ouest (en aboutissement de la rue de Buenos-Aires). Ces constructions sont conçues sous forme de talus, en croissant, pour épouser le dessin des parterres plantés et en reprennent la forme. Leurs toitures seront végétalisées et rejoindront, en pente, le niveau des pelouses.

Enfin, la grotte en rocaïlle aménagée en 1877 dans le jardin ouest serait utilisée comme point de restauration rapide, dans l'idée de permettre sa réouverture au public. Elle est actuellement en effet fermée aux visiteurs, à l'exception

des journées du patrimoine, car jugée trop dangereuse sans personnel de surveillance. Là aussi, le DHAAP a demandé des points de précision sur l'ampleur des travaux que l'aménagement de ce dispositif ancien rendrait nécessaires. Cependant, peu de précisions ont pu être apportées à ce stade. Le site ne peut être visité actuellement car il se situe dans le périmètre de la tour, fermé le temps des travaux de peinture. D'autre part, il a été indiqué par les porteurs de projet qu'il s'agira probablement d'aménagements légers, afin de réfrigérer les denrées et d'éclairer les lieux. Si son exploitation doit permettre son ouverture au public, il est cependant certain que ce dispositif d'origine est un point patrimonial important.

5°) Enfin, un permis de construire spécifique a été déposé pour l'îlot cerné par le quai Branly, la rue Jean-Rey et l'avenue de Suffren, où sont programmés le réaménagement du Centre d'information de la Jeunesse (CIDJ) et des bâtiments annexes du stade Émile Anthoine, édifiés en 1979 par l'architecte Anthony Béchu père. Ces réaménagements permettront d'accueillir un équipement à vocation culturelle et touristique et d'augmenter l'offre de vestiaires disponibles pour les agents de la SETE et de la direction de la Propreté de l'Eau (DPE), auxquels seront ajoutés des locaux à destination de la direction des espaces verts et de l'Environnement (DEVE). L'équipement

nouveau qui doit occuper une partie du bâtiment conçu par Anthony Béchu sera créé dans un second temps, par concession, et nécessitera de nouveaux travaux, dont le programme n'est pas encore défini. Le DHAAP a visité les lieux et envisage de présenter ce PC à la Commission lors d'une prochaine séance, considérant qu'il n'est pas intimement lié au projet d'aménagement paysager global, mais qu'il représente un intérêt architectural en soi.

DISCUSSION

Selon Paul Chemetov (en séance puis dans un courriel), l'hommage rendu à Pierre Pinon montre que le second XIX^e siècle et le XX^e sont aussi représentatifs du patrimoine parisien que les siècles antérieurs. Le débat sur les aménagements de la Tour Eiffel, notamment sur le mobilier, en est la preuve : pourquoi tout redessiner ? Il évoque également les questions liées à la circulation, celle des taxis, celle des bus touristiques, ainsi que le problème des vues depuis les cafés du Trocadéro, menacées par la surélévation d'un rond-point engazonné. Concernant la piétonisation du pont d'Iéna, Paul Chemetov juge important de la mettre en lien avec les aménagements des quais de Seine, même si leur gestion relève de Ports de Paris. Jean-François Legaret suggère alors que Ports de Paris soit associé, étant entendu que le théâtre nautique fait

partie intégrante des abords de la tour Eiffel.

Plusieurs membres pointent du doigt la piétonisation du pont d'Iéna, dont Karen Taïeb rappelle qu'elle donne lieu, dans le projet actuellement étudié, à un aménagement provisoire. Bernadette Blanchon s'interroge toutefois sur les mobilités et les publics concernés : si le site est très touristique, l'espace doit aussi être partagé avec les Parisiens. Quelle continuité prévoit-on entre le site réaménagé, doté d'un nouveau mobilier urbain, et ses abords ? Mireille Grubert dit elle aussi son inquiétude devant cette impressionnante piétonisation, qui pose la question des limites entre la zone aménagée et le reste de la ville. La place du Trocadéro rehaussée ne risque-t-elle pas de diminuer la visibilité des immeubles sur la place ? Dominique Rouillard note que seulement trois types de mobilités sont considérés (piétons, vélos, bus) ; or il existe désormais une multitude de mobilités ; quid par exemple des trottinettes ? Le projet pourrait être plus complexe et répondre davantage aux enjeux actuels.

Karen Taïeb défend ce projet qu'elle considère précisément emblématique des enjeux actuels, intégrant les mobilités douces et répondant aux impératifs de végétalisation et de réduction de la vitesse.

Xavier Brunquell s'interroge pour sa part sur l'appropriation qui sera faite du projet et demande si un projet



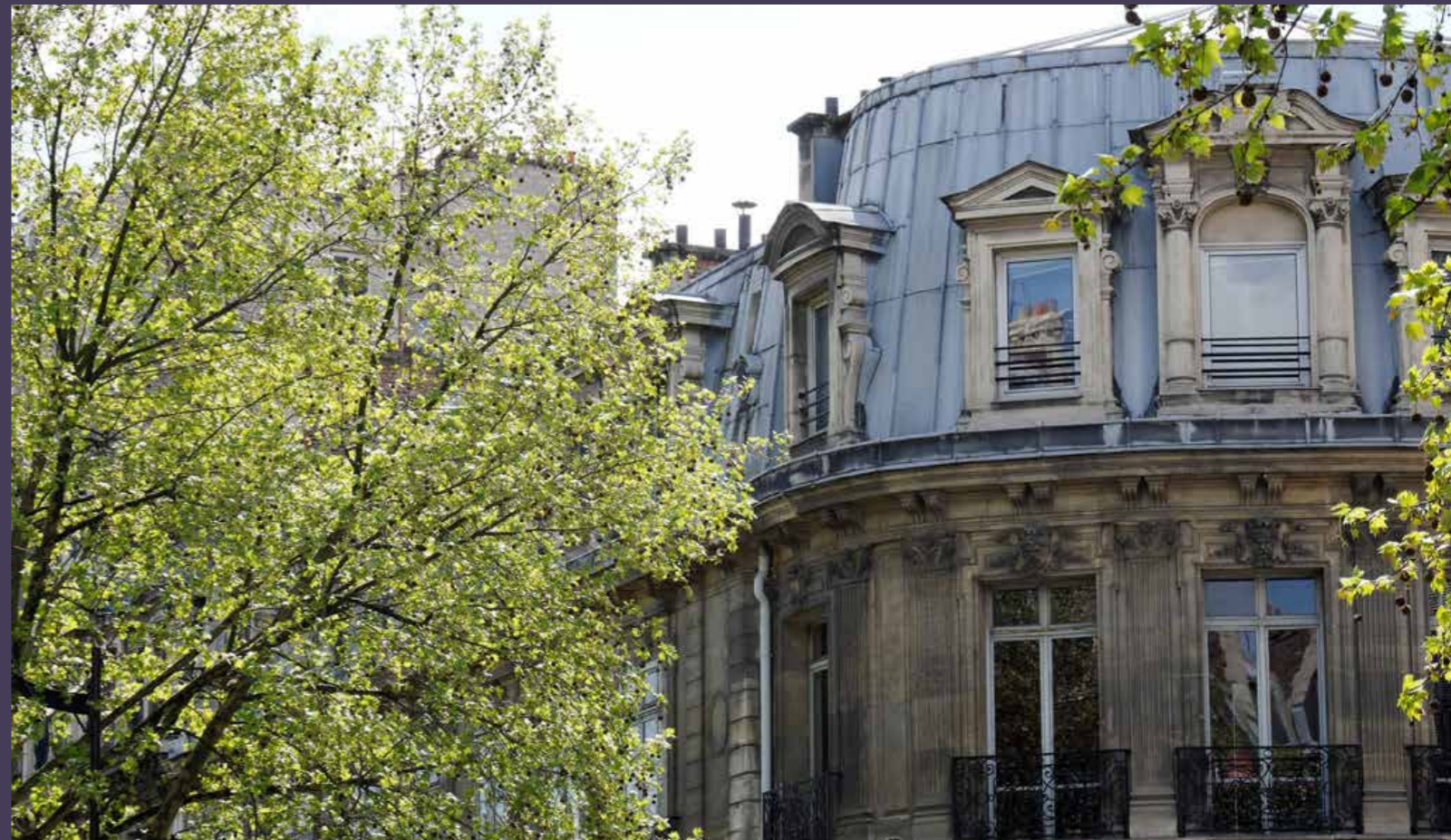
Vue projetée du restaurant dans le jardin rocaille (© Documentation OnEi).



Vue projetée du bâtiment Émile Anthoine rénové (© Documentation OnEi).



Vue projetée du tunnel est, jardin du Trocadéro (© Documentation OnEi).



culturel est associé à cet aménagement. René-François Bernard dénonce quant à lui le parcours des bus prévu dans le cadre de l'aménagement du Champ-de-Mars, qui implique la réalisation de margelles de 30 cm de hauteur ; cela risque de nuire à la fluidité de cet espace. Philippe Simon demande si le mur anti-attentat qui protège actuellement la tour Eiffel sera conservé dans le cadre du projet, ce qui est le cas. François Chaslin s'interroge sur ce qui motive la réalisation d'embranchements en bordure de la fontaine conçue par Roger-Henri Expert côté Trocadéro. Claire de Clermont-Tonnerre évoque la nécessité d'un inventaire du mobilier urbain existant sur le site et regrette que la promenade d'Australie ne soit pas intégrée dans le projet. Dominique Cerlet (par courriel) demande lui aussi un inventaire critique du mobilier et, le cas échéant, la délimitation d'une zone à titre conservatoire. Bernadette Blanchon revient enfin sur la végétalisation du site et ses modalités ; il est précisé à ce propos que des bouquets de biodiversité sont créés sur les bords du Champ-de-Mars.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réaménagement

des places et jardins de l'axe reliant la place du Trocadéro à l'École militaire. Elle souhaite être mieux informée des différents partis adoptés pour la végétalisation du site. Elle juge indispensable un inventaire exhaustif du mobilier présent entre le Trocadéro et l'École militaire, dont beaucoup d'éléments, remarquables, font partie de l'identité du paysage parisien comme de celle de cet espace urbain majeur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- D. Pinon et V. Delsinne, *Mission d'assistance à l'analyse de documents historiques*, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Mars 2017
- D. Pinon et F. Collette, *Les jardins du Champs-de-Mars et du Trocadéro. Étude historique et paysagère*, Direction des parcs, jardins et espaces verts, février 1998.
- Collectif, *L'École militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro*, Paris, AAVP, 2002.
- S. Texier, *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien : XIXe-XXe siècles*, Paris, AAVP, 2001.

43-45, avenue d'Iéna et 36, rue Galilée (16^e arr.)

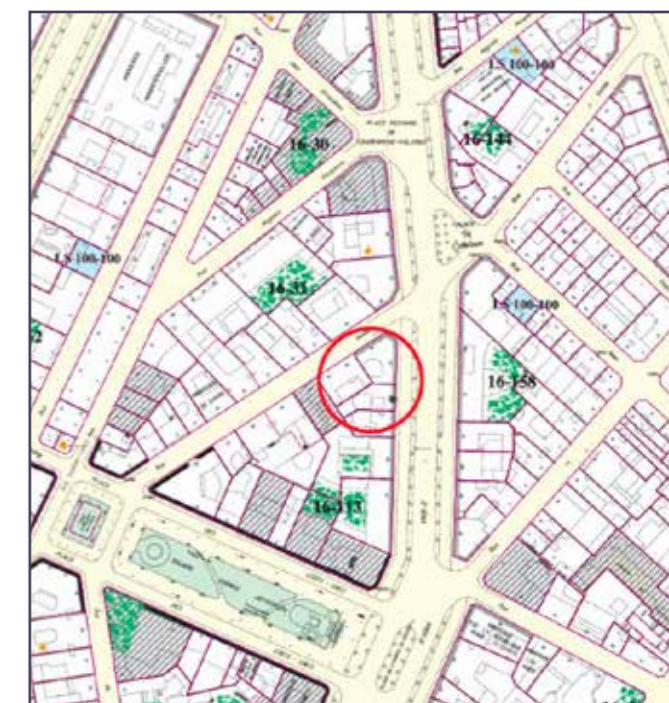
Transformation d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : Mme WEILL Astrid
 AGRICA PATRIMOINE FONCIER représenté par GROU-
 PAMA IMMOBILIER
 PC 075 116 20 V0065

Dossier déposé le 19/11/2020
 Fin du délai d'instruction le 23/05/2021

« Changement de destination avec compensation de surfaces d'habitation au profit de bureau, couverture de la cour du n° 45 par une verrière et végétalisation de la cour du n° 43, modification et réfection de toitures avec remplacement des châssis et ravalement des façades après démolition de planchers pour mise aux normes, création de trémies et renforcement de structure porteuse.

Surface changeant de destination : 740 m² ; surface créée : 641 m² ; surface démolie : 512 m². »



Extrait du P.L.U.



Vue depuis l'angle des deux voies (2012).



Vue de la façade sur la rue Galilée (2012).



Vue des façades depuis l'avenue d'Iéna (2007).



Détail de décors (2007).



Vue de la marquise qui orne la cour (2007).



Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant les démolitions envisagées (© CALQ).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© CALQ).

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

Séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire.

En se basant sur la cohérence de l'ensemble constitué avec l'immeuble d'angle, la Commission refuse le projet de surélévation du comble, tout comme la démolition de l'escalier principal. »

PRÉSENTATION

Le percement de l'avenue d'Iéna et son lotissement précèdent de la profonde transformation du quartier de Chaillot déclarée d'utilité publique en 1858. Les deux petits hôtels sont édifiés simultanément par deux entrepreneurs-spéculeurs, l'un nommé Joseph Thome, proche de l'administration haussmannienne - sa société pouvait se substituer à la Ville de Paris pour viabiliser, acquérir les terrains et construire - l'autre nommé Sylvain Dubrujeaud. Aucun nom d'architecte n'est associé à ces réalisations d'entrepreneurs qui paraissent en avoir assuré la

conception et les ont vendues dès leur achèvement.

Pour l'essentiel, l'état actuel de la propriété du n° 43 est demeuré conforme à la description lors de sa vente en 1880. Il s'agit d'un corps de logis sur l'avenue élevé partie sur sous-sol, partie sur cave, d'un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième mansardé. Dans la cour de dimensions modestes se trouve un bâtiment bas en forme de fer à cheval, élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré surmonté d'un grenier. Il est complété par une petite aile à droite avec sellerie, écurie en sous-sol pour quatre chevaux et remise à rez-de-chaussée pour quatre voitures, logements de domestiques au premier étage et grenier à fourrage au second. La façade de pierre sur l'avenue, symétrique à cinq travées - deux de part et d'autre du passage cocher - a conservé ses proportions et un décor dans le goût néorégence. Le rez-de-chaussée est strié de lignes de refend et les fenêtres sont surmontées d'entablements sur consoles. Des tables moulurées décorent les trumeaux de l'étage noble dont les baies s'ornent de volutes sur les trois travées principales. L'intérieur a lui aussi conservé de nombreux éléments de décor de plâtre dans les salons devenus des bureaux ; transformation qui a simplifié la distribution tandis que l'escalier principal à rampe de ferronnerie a subsisté sous sa verrière zénithale.

Le n° 45 occupe une position plus privilégiée, à l'angle de l'avenue d'Iéna et de la rue Galilée, avec un dégagement visuel important. Sa visibilité tient également au linéaire de façades, qui compte sept travées sur l'avenue et six sur la rue. L'élévation compte un rez-de-chaussée aux baies cintrées en anse de panier à entablements sur consoles, un étage carré et un comble à lucarnes décorées. La jonction à la pointe d'îlot est articulée par une spectaculaire rotonde, figure assez récurrente aux angles formés par les intersections de cette avenue. Très visible, cette rotonde s'orne, entre les baies, de pilastres ioniques cannelés à rudentes au rez-de-chaussée et à chapiteaux garnis de crosses et de feuillages au premier étage. D'imposantes clefs sculptées de visages sont visibles au-dessus de chacune des croisées centrales. En haut, la lucarne centrale est encadrée de deux colonnes engagées, à bagues et chapiteaux à crosses, prolongées par un trait de corniche et portant un fronton en aileron. Un mufler de lion en décore la clef. Sur l'avenue, la haute porte cochère est encadrée de pilastres à chapiteaux sculptés de volutes, le fût à bossages un-sur-deux soutenant un entablement en plein cintre, qui se retrouve, de moindres proportions, au-dessus des croisées du rez-de-chaussée haut.

Le passage cocher, voûté, rythmé de colonnes ioniques

engagées et de baies feintes à frontons triangulaires sur consoles, ouvre sur une cour polygonale. L'ornementation de la cour, non moins élaborée que celle des façades sur rues, forme un véritable décor développé sur les quatre côtés et assure la transition entre l'extérieur, le passage cocher et la séquence d'entrée. Une marquise de plan ovale abrite le perron. Cet ouvrage remarquable de ferronnerie bordée d'une retombée à festons vitrés, fait partie intégrante du décor de la cour et de son dispositif spatial. Les étages bas ont conservé l'essentiel de leur décor, plafonds et dessus de portes. Le grand escalier, qu'éclaire une haute baie sur la rue Galilée, ne dessert que le premier étage.

Le projet annonce des démolitions ponctuelles de structures : refends à rez-de-chaussée aux deux adresses, escalier de service dans l'aile du n° 45, planchers au dernier niveau et toiture du n° 43. Il est également prévu de couvrir la cour du 45 d'une verrière contemporaine, plate sur poutraison métallique, ajoutée à hauteur du chapeau afin d'obtenir, au lieu de la cour, un hall d'accueil clos. Cet ouvrage modifierait l'organisation spatiale et la volumétrie, couvrirait la marquise conservée mais vidée de tout rôle fonctionnel et modifierait la lecture de la séquence d'accès. Elle compromettrait en outre toute possibilité de végétaliser la cour.



Coupe transversale sur la marquise (détail), état existant (© CALQ).



Vue d'insertion de la verrière projetée (© CALQ).



Coupe transversale sur la marquise (détail), état projeté présentant l'ajout de la verrière (© CALQ).



Vue d'insertion, depuis le porche, de la verrière projetée (© CALQ).



DISCUSSION

Le projet de verrière suscite des interrogations de plusieurs membres de la Commission. Dominique Alba demande comment sera alors ventilée cette cour ; Mireille Grubert y voit une création contre nature ; Jean-François Legaret évoque le projet de 2012, qui prévoyait des destructions plus importantes, rappelle que la Commission du Vieux Paris est traditionnellement critique sur ce point. Bernard Gaudillère s'interroge sur la conservation des décors intérieurs.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de transformation des hôtels des 43-45, avenue d'Iéna et 36, rue Galilée. Elle n'est pas favorable à la couverture de la cour du n° 45 et demande qu'une attention particulière soit portée à la conservation des décors intérieurs des deux hôtels.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 554 et VO¹² 285.
- RÉA, *Ensemble immobilier Iéna Galilée. Étude historique et architecturale*, février 2020.

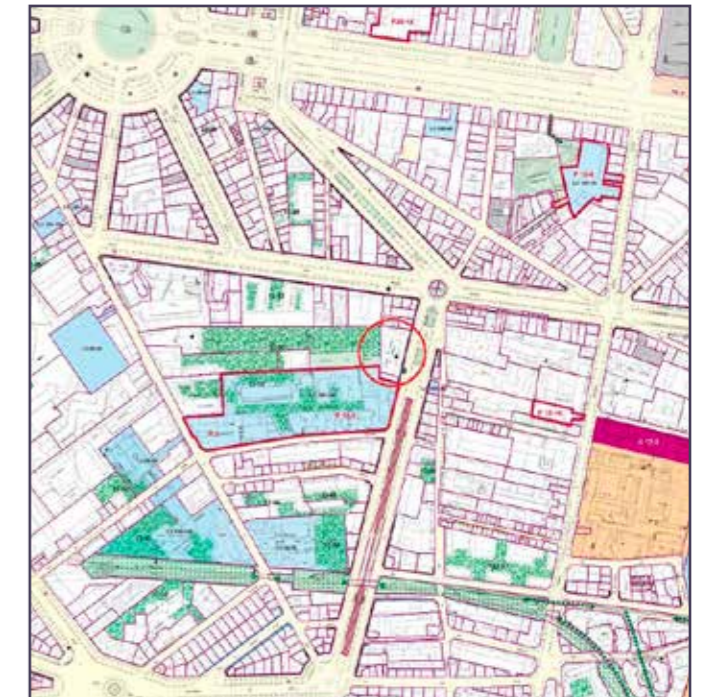
41-47, boulevard de Picpus (12^e arr.)

SUIVI DE VŒU

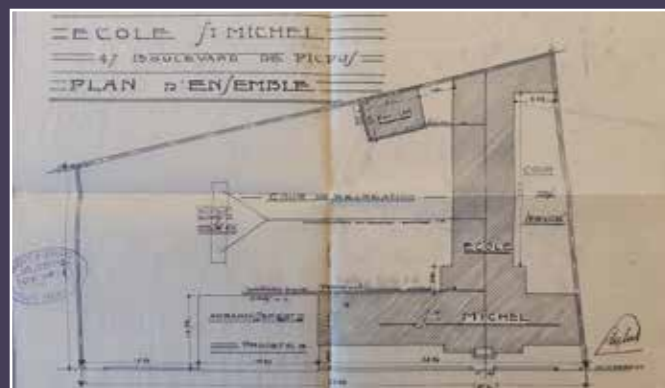
Surélévation d'une école de l'entre-deux-guerres

Pétitionnaire : Mme CHAUSSAT Annabel
 Association Saint-Michel de PICPUS
 PC 075 112 20 V0036
 Dossier déposé le 19/11/2020
 Fin du délai d'instruction le 08/05/2021

« Surélévation de 2 étages d'un bâtiment de 2 étages et 3^{ème} étage partiel démoli, ensemble à usage d'établissement scolaire avec modification des circulations verticales et transformation partielle en habitation.
 Surface changeant de destination : 740 m² ; surface créée : 922 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 2 »



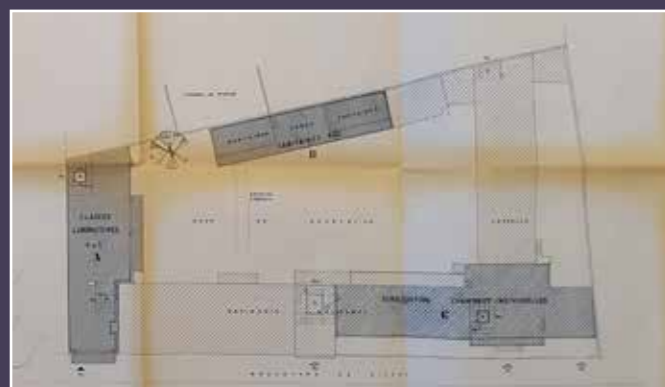
Extrait du P.L.U.



Plan des bâtiments, dressé par Gustave Aubert en 1936 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur le boulevard.



Plan des bâtiments, dressé par Claude Aureau en 1967 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis le boulevard.



Vue actuelle, depuis le boulevard, de la travée bâtie en 1967.



Vue actuelle du revers du bâtiment principal depuis la cour.



Vue actuelle de la cour.

PROTECTION

Parcelle comprenant un bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « la chapelle » (inscription par arrêté du 27 décembre 1994).

ANTÉRIORITÉ

Séance du 30 janvier 2020 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension de l'école Saint-Michel de Picpus.

La Commission, sans remettre en cause le principe d'une nouvelle extension de l'école, relève que les évolutions passées n'ont pas compromis la cohérence de l'ensemble. Elle s'inquiète de l'incidence qu'aurait l'implantation d'une aile au milieu de la cour des élèves et suggère que soit explorée la possibilité de placer les surfaces à construire contre l'héberge en limite sud de la parcelle, sur la partie la plus récente de l'établissement. »

PRÉSENTATION

L'école primaire Saint-Michel de Picpus a été construite en trois phases principales : en 1929, l'architecte Louis Delay édifie une école de deux étages dont la façade est séparée de l'alignement par un jardin et qu'il agrandit

lors d'une deuxième campagne en 1932.

L'école est bientôt à nouveau agrandie en 1936 sur le terrain voisin, son linéaire de façade étant alors pratiquement doublé, sans doute sur les plans de Gustave Aubert. Cette importante extension, à l'alignement cette fois, reprend de l'expression architecturale de la première phase la clarté, l'usage de la brique et le rythme de pilastres sous une corniche filante. Elle s'accompagne de l'épaississement partiel, au revers, de la première partie de l'école à laquelle elle s'articule par une travée en légère saillie côté boulevard, qui accueille un nouvel escalier avec, à l'origine, des bureaux de surveillants sur les paliers. Cette nouvelle tranche compte deux étages de cinq classes chacun au-dessus d'un grand préau ouvert à rez-de-chaussée sur la cour des élèves. Le préau fut très tôt transformé pour devenir « une salle d'instruction visuelle à l'usage des élèves mais aussi de leurs parents et des étrangers à l'école ». Cette vaste salle, en pente et pourvue d'un balcon, est adaptée à des projections aussi bien qu'à des représentations puisqu'elle est pourvue d'une scène au-dessus d'une fosse d'orchestre.

En 1967, Claude Aureau, architecte notamment de la caisse de sécurité sociale de la région parisienne, ajoute une travée perpendiculaire à la voie, destinée à des classes et à des laboratoires, tandis que le bâtiment de la

première tranche est surélevé d'un niveau construit plus simplement pour le logement du personnel célibataire. Ce nouvel agrandissement de béton armé et de maçonnerie enduite est cantonné de pilastres de briques. Il est limité à quatre étages sur rez-de-chaussée. L'école a ainsi conservé, sans mimétisme ni dissonance, sa cohérence de matériaux, de dessin et de dimensions, que n'ont pas compromis les agrandissements successifs.

L'établissement recherche des surfaces supplémentaires. La Commission du Vieux Paris avait été saisie en octobre 2019 d'une demande en faisabilité pour réaliser une surélévation sur rue destinée à accueillir des classes, une cafétéria, de petits bureaux et des salles des professeurs. La surélévation d'un dessin contemporain, d'un niveau portait la hauteur à trois étages sur rez-de-chaussée sur l'extension de 1936 et à quatre pour la partie ancienne dont la surélévation existante, retravaillée, était incluse dans le nouveau traitement. À l'arrière, une aile perpendiculaire était ajoutée au revers de l'escalier central dans la cour qui était ainsi réduite et partagée en deux espaces. La Commission s'étant alors inquiétée de l'impact de cette aile nouvelle dans la cour, elle avait recommandé que les recherches de surélévation portent sur l'aile édifiée dans les années 1960, le long de l'héberge voisine. Cependant, le PLU ne permettant pas de mettre en œuvre cette pro-

position, les pétitionnaires ont revu leur projet au stade du permis de construire, et proposent désormais une surélévation complète du bâtiment sur rue, créant deux à trois niveaux supplémentaires. Ces nouveaux étages engloberont les logements de fonction édifiés dans les années 1960, alignant les hauteurs disparates résultant des campagnes de surélévations précédentes et partielles. La façade arrière, particulièrement visible depuis le cimetière de Picpus, est l'objet de reprises. La galerie créée lors d'une des précédentes campagnes est traitée comme les étages surélevés. L'ensemble est conçu avec un bardage métallique doré, lisse sur les lignes horizontales des linteaux et des allèges, nervuré au droit des piliers en brique, afin de réinterpréter et de prolonger la verticalité des élévations.

DISCUSSION

Après que Karen Taïeb a rappelé que plusieurs versions du projet ont déjà été soumises, Paul Chemetov s'étonne de voir présentée une solution caricaturale de mimétisme, qui aboutit à un brouillage complet de l'histoire de ce bâtiment fait d'adjonctions successives. Corinne Faugeron s'interroge elle aussi sur la pertinence d'un tel dessin, sur la hauteur du bâtiment et sur la couleur choisie ; Mireille Grubert considère pour sa part que le



Élévation de la façade sur le boulevard, état projeté (en vignette, état existant) (© RDI Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard (© RDI Architecture).



Élévation de la façade sur la cour, état projeté (en vignette, état existant) (© RDI Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard (© RDI Architecture).

bardage prévu n'est pas approprié ; Philippe Simon juge également le dessin très problématique.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation du collège Saint-Michel de Picpus. Elle émet de fortes réserves sur le dessin et la couleur proposés : le premier a pour effet de niveler un ensemble dont l'intérêt réside au contraire dans la lisibilité de ses différentes strates ; la seconde engage un dialogue peu convaincant avec le revêtement de briques, qui singularise l'existant mais encore une part importante du quartier.

SOURCES

- Archives de Paris : 1178W 1221 ; VO³³ 0222.

DOSSIER

Inventaire des bains-douches scolaires

En 2020, le DHAAP a été sollicité par la DCPA afin de transformer une salle de douche située dans l'école du 12, rue d'Alésia (14^e arrondissement) en salle polyvalente. Sur place, il a été constaté qu'il ne s'agissait pas de bains-douches municipaux, mais d'un équipement spécifique pensé pour l'école et les écoliers. Ce dispositif n'ayant jamais été observé, cette demande de démolition a été présentée en Commission du Vieux Paris en février 2020. Celle-ci a demandé, avant de statuer, que soit conduite une étude plus poussée, un travail d'inventaire, afin que d'éventuelles installations sanitaires similaires puissent être répertoriées. L'enjeu était, bien entendu, de savoir si l'école de la rue d'Alésia faisait exception. Des installations similaires ont-elles existé ? D'autres exemples subsistent-ils ? Les qualités de matériaux et de mise en œuvre, l'authenticité des installations constatées rue d'Alésia sont-elles exceptionnelles ? Telles sont les questions auxquelles la présente étude, confiée au DHAAP, tente de répondre.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 27 février 2020 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 février 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'un ancien local de douches d'un établissement scolaire, installé en 1924.

La Commission, après avoir souligné le très grand intérêt de cette découverte au regard de la mise en œuvre des pratiques d'hygiène dans le domaine scolaire de la capitale, juge toute décision prématurée tant qu'un inventaire des bains-douches encore présents dans les écoles de la Ville n'aura pas été réalisé.

Elle mandate le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris pour conduire cette enquête dans un délai rapide et souhaite que la Direction des Affaires Scolaires et la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture puissent apporter leur concours à la réalisation de ce travail afin d'en prendre en compte les conclusions. »

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Une bibliographie a été établie afin de prendre la mesure des connaissances passées et actuelles sur la naissance et l'évolution de ce type d'installation. Des recherches en archives ont été menées afin de constituer un corpus d'établissements scolaires pour lequel ce dispositif a été envisagé ; sans qu'il soit toujours possible de savoir si les plans d'aménagement ont été mis en œuvre.

Une recherche a été conduite parallèlement dans les sections locales d'architecture (SLA) de la DCPA. Sur la base d'une liste de 20 établissements (voir le tableau annexe) transmise par le DHAAP - établie d'après les plans anciens exhumés aux archives de Paris, les demandes soumises au Conseil municipal ou encore des mentions trouvées dans la bibliographie -, les plans conservés par les SLA ont été exhumés afin de vérifier la présence actuelle de tels dispositifs. Seul un second établissement a été retrouvé. Il a donné lieu à une visite sur place du DHAAP, qui a procédé à un relevé photographique. Il ressort de cette étude que seuls deux établissements scolaires parisiens possèderaient encore des douches scolaires aujourd'hui désaffectées, dont les locaux servent actuellement de lieu de stockage : l'école du 12, rue d'Alésia, dans le 14^e arrondissement, et l'école du 5, rue Beauregard, dans le 2^e arrondissement. Dans les deux cas, les salles de douches ont été conservées en l'état. Cependant, l'étude ne peut être considérée comme exhaustive. Les 340 écoles maternelles et les 350 écoles élémentaires de la Ville n'ont pu être sondées. Seules les écoles

mentionnées dans les archives ou dans la bibliographie ont donné lieu à des recherches en archives, auprès des SLA et des Circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE). Le doute n'a pu être levé sur la présence ou non de ces équipements – sur leur mise en œuvre comme sur leur démolition récente – pour 15 autres établissements actuellement recensés comme susceptibles d'avoir reçu ce type d'aménagement. Parmi les 20 établissements, deux possèdent encore leurs installations et un autre a été visité par le DHAAP dans un autre contexte, ce qui a permis de constater la transformation de l'espace des anciens bains-douches en salle de réfectoire. Il s'agit de l'école des 66-72, rue des Morillons, dans le 15^e arrondissement, protégée au titre du PLU et édifiée par Pierre Sardou entre 1932 et 1935. Enfin, l'école du 11, rue Saint-Merri ayant été démolie, elle peut être considérée comme hors sujet pour la présente étude. Les plans récents de l'école de la rue de Vitruve indiquent clairement un cloisonnement contemporain, et l'affectation du local à des réserves et autres locaux techniques. Pour les 15 établissements restants, considérant les conditions de l'étude, il n'est pas possible d'être catégorique sur une réalisation effective de locaux de bains-douches et sur leur démolition ou leur conservation ; la raison principale est liée au fait que les plans récents transmis par les SLA ne donnent parfois pas le détail des installations en sous-sol.

Les bains-douches scolaires ont été pensés pour deux types de programmes : soit ils s'inséraient dans un programme neuf, soit ils ont fait l'objet d'une demande d'adjonction dans les établissements d'ores et déjà construits. Ceci pose bien entendu des difficultés pour la recherche, car les travaux conduits dans les établissements scolaires existants ont généré des fonds d'archives variés en fonction des périodes, qui sont bien entendu à distinguer des demandes d'urbanisme pour des constructions municipales neuves, et la mise en œuvre de travaux considérés comme mineurs n'est pas toujours documentée.

Une surveillance sur le temps long reste à envisager, au regard de l'intérêt historique que le sujet peut revêtir pour l'histoire des politiques publiques en faveur de l'apprentissage de l'hygiène en milieu scolaire, pensé comme un complément à l'éducation et aux installations auxquelles les élèves avaient accès dans le cadre familial des années 1895 – date à laquelle l'installation est demandée par les autorités sanitaires – aux années 1940, période durant laquelle le logement offrira progressivement le confort nécessaire et rendra le dispositif obsolète. Du point de vue de l'histoire

de l'architecture, c'est là un chapitre complètement neuf qui s'ouvre autour du domaine scolaire, que l'on pouvait pourtant croire bien défriché en ce qui concerne la capitale. D'autant que la qualité du second œuvre constatée dans les installations est à la hauteur des productions de la génération des établissements scolaires édifiés à Paris des années 1900 à 1930.

ÉTAT DES CONNAISSANCES

L'histoire des bains-douches implantés dans les écoles parisiennes, tout comme l'organisation d'une médecine scolaire, est un angle mort de la recherche. Si l'histoire de l'architecture scolaire est, pour Paris, bien connue grâce aux travaux d'Anne-Marie Châtelet pour la période 1870-1914¹, les installations sanitaires n'ont pas été étudiées. Anne-Marie Châtelet s'étant intéressée à la période de grand développement de l'offre scolaire entourant la réforme Jules Ferry et les bains-douches ayant connu plus tardivement leur important développement, ils n'ont pu être pointés comme élément structurant, révélateur d'une typologie architecturale ou d'une politique publique de premier ordre. Les groupes scolaires répondent en effet, depuis les premières recherches et jusqu'à nos jours, à des typologies qui tendent vers la standardisation d'équipements dont l'architecture est régulièrement repensée au gré d'évolutions sur le temps long, en fonction des besoins liés aux enseignements ou à l'évolution de l'accueil des enfants selon leurs tranches d'âge.

Il ressort des recherches effectuées que ce type d'équipement s'est principalement développé à partir des années 1900. En 1893, *Le Journal des débats politiques et littéraires* revenait sur les premiers débats tenus au Conseil municipal lors des discussions sur la création des bains-douches municipaux. Une proposition avait été déposée pour que de tels locaux soient aménagés dans les écoles. Autour des années 1890, plusieurs conseils d'hygiène plaident dans ce sens avec, entre autres, la Commission d'assainissement et

1. Anne-Marie Châtelet, *Les écoles primaires de Paris : 1870-1914. Définition et élaboration d'un équipement*, thèse de doctorat soutenue en 1991, François Loyer dir., Université de Strasbourg 2, 3 tomes, publiée sous le titre *La Naissance de l'architecture scolaire : les écoles élémentaires de 1870 à 1914*, Paris, Honoré Champion, 1999. Du même auteur, voir également : *L'École primaire à Paris, 1870-1914*, cat. expo., Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1985 et *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, cat. expo., Paris, Picard/Pavillon de l' Arsenal, 1993. Contactée, l'historienne a pointé trois autres établissements scolaires concernés par ce dispositif, et qui n'étaient pas ressortis des recherches. Cela confirme la nécessité d'un travail sur le temps long pour qu'une étude puisse être jugée comme exhaustive.

de salubrité de l'habitation placée sous l'égide d'un hygiéniste influent, le Docteur Octave du Mesnil². L'exemple allemand est cité, car les bains y sont donnés gratuitement et axés sur l'hygiène des enfants quand, en Angleterre, le système était lié aux leçons de natation. Le docteur du Mesnil pensait, grâce au déploiement des bains-douches scolaires, pouvoir doucher tous les enfants d'une école deux fois par mois. Il estimait, comme nombre de ses confrères, que les bains-douches municipaux, qui connurent un essor important dans la même période, ne pouvaient répondre aux besoins spécifiques des enfants. Premièrement, il était souhaitable que les enfants ne côtoient pas, pour des raisons d'hygiène, les adultes qui fréquentaient les bains-douches ; deuxièmement, malgré la distribution de tickets pour accéder à tarifs préférentiels à ces bains-douches, l'administration ne souhaitait pas compter sur la volonté des parents d'emmener leurs enfants dans ces établissements ; troisièmement, le rôle pédagogique de ces douches scolaires était un complément jugé essentiel à l'apprentissage que les élèves pouvaient recevoir de leurs parents, faute d'installations domestiques adéquates et, encore une fois, d'une volonté ferme de la part de ces derniers d'assurer la propreté de leurs enfants.

Les premiers plans exhumés faisant mention de bains-douches datent de 1898 et concernent des écoles neuves : celle du 8-10, rue Jean Leclair (17^e arrondissement), édifiée selon les plans dressés par l'architecte municipal en 1898, et l'école du 28, rue Saint-Jacques (5^e arrondissement). Mais la première à avoir été publiée³ pour la qualité de son installation est celle des 41-43, rue de l'Arbalète (5^e arrondissement), qui est dotée de l'équipement en 1904, sur les plans de l'architecte municipal Gaston Lefol (1874-1940), architecte municipal et professeur d'architecture, diplômé en 1901 et rompu aux commandes publiques scolaires, hospitalières, militaires et d'hygiène. La publication des bains-douches de la rue de l'Arbalète, datée de 1906, rappelle qu'une dizaine d'années auparavant, « la Commission d'assainissement des Écoles élaborait un projet de création de cinquante établissements de bains-douches dans les Écoles de la ville. ». Mais seules huit écoles neuves possédaient alors ce type d'équipement. L'article décrit le

2. Le docteur Octave du Mesnil (1830-1898) est bien connu des historiens de l'hygiénisme. Il a rédigé un ouvrage manifeste sur la question intitulé *L'hygiène Paris : l'habitation du pauvre*, J.-P. Baillière, 1890. Ses contributions aux travaux municipaux sur la question sont innombrables.

3. Dr. J. L. Vauthier, « Une heureuse innovation scolaire. Les bains-douches de la rue de l'Arbalète », *La clinique infantile. Journal de Médecine de l'Enfance*, 15 septembre 1906.

dispositif, identique dans les deux cas aujourd'hui retrouvés, et conforme aux préconisations parues dans les manuels sur l'hygiène scolaire : deux rangées de cabines séparées par un couloir de surveillance sont chacune constituée de deux espaces distincts, le premier servant de cabine de déshabillage avec patère, le second formant une alcôve avec une arrivée d'eau et un bac pour s'asseoir. La publication indique aussi le succès rencontré dans les écoles de l'arrondissement, qui pouvaient en profiter.

En 1909, le Conseil municipal délibère pour l'installation de bains-douches dans l'école de la rue Corbon (15^e arrondissement) et, en 1912, les conseillers décident de voter une subvention à la caisse des écoles du 2^e arrondissement pour qu'un tel service puisse être déployé dans les établissements de l'arrondissement. Cette politique est très certainement le résultat d'un « lobbying » porté, entre autres, par « l'œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché », au tournant des XIX^e et XX^e siècles. En 1912, trois établissements étaient recensés⁴ : celui de la rue de l'Arbalète, l'école 4-8, rue Charles Baudelaire (12^e arrondissement) et celle de la rue Corbon (15^e arrondissement). Les plans d'époque de l'école de la rue Charles-Baudelaire n'ont pas permis de localiser le dispositif, même s'ils sont datés de 1911.

Jusque dans les années 1930, les créations semblent avoir été relativement nombreuses, sans pour autant atteindre l'objectif fixé et répété à plusieurs reprises par les élus et les scientifiques, de pouvoir doter chaque arrondissement voire, chaque établissement, d'un équipement de ce type. Le chiffre d'une douzaine d'établissements pourrait cependant être avancé. Car dès l'après-guerre, le système décline rapidement et n'est plus évoqué, à quelques occurrences près. Le déploiement des bains-douches municipaux dans les années 1900-1930⁵, ainsi que la construction massive d'HBM équipés de salle de bains, ont peut-être atténué la nécessité d'en doter également les écoles. Cependant, les écoles de la rue d'Alésia et de la rue Beauregard attestent que le programme était encore d'actualité dans les années 1920 et compris dans les projets de constructions neuves.

4. *Paris charitable et bienfaisant*, 1912

5. Nous renvoyons sur ce sujet à l'étude d'inventaire conduite par le service Patrimoines et Inventaires de la région Île-de-France conduite en 2017. Ainsi, 26 établissements ont été identifiés et inventoriés, principalement construits dans l'entre-deux-guerres par la Ville de Paris. Là aussi, l'étude n'a pu être exhaustive. Cf. « Les bains douches municipaux de la Ville de Paris », URL : <https://inventaire.iledefrance.fr/dossier/les-bains-douches-municipaux-de-la-ville-de-paris/ff7c337c-d7ce-48ef-aac6-c816f7e-7dcd4>

CONCLUSION

Les bains-douches scolaires sont un sujet que l'on peut considérer comme neuf du point de vue de l'histoire de l'architecture. Ce rapport présente les recherches conduites à la demande de la Commission du Vieux Paris, qui a souhaité qu'un état des lieux soit effectué avant de se prononcer sur la démolition de l'équipement de l'école de la rue d'Alésia. Si le recensement des bains-douches scolaires créés et conservés ne peut être considéré comme exhaustif, il pointe l'extrême rareté de ces équipements parvenus jusqu'à nous, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Un travail et un dialogue sur le temps long devraient permettre une vigilance à ce sujet. Car les dispositifs qui subsistent aujourd'hui sont une pièce importante, tant de l'histoire de l'architecture que de celle de l'enseignement à Paris. La découverte des installations de l'école de la rue Beauregard permet d'établir que les bains-douches de la rue d'Alésia ne sont pas l'ultime témoin d'une politique publique et qu'ils ne sont pas non plus les plus qualitatifs. La question devrait cependant être posée du bien-fondé de la conservation complète des deux ultimes exemples parvenus jusqu'à nous, et qui ont rendu possible l'ouverture d'un sujet neuf.

DISCUSSION

Bernard Gaudillère remercie le DHAAP d'avoir mené cette remarquable étude sur les bains-douches scolaires, qui répond au dernier vœu formulé par la Commission du Vieux Paris lors de la mandature précédente.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a pris connaissance de l'étude historique et de l'inventaire des bains-douches parisiens qu'elle avait demandés en 2020. Considérant l'intérêt historique de ces aménagements, leur qualité plastique mais aussi leur rareté – la quasi-totalité a aujourd'hui disparu –, elle préconise la conservation de tout ou partie des bains-douches des écoles du 12, rue d'Alésia (14e) et du 5, rue Beauregard (2e).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : fonds VM74

Ouvrages anciens :

- Georges Tubeuf, *Traité d'architecture théorique et pratique, IV. - Types de constructions diverses. - Edifices publics divers*, Paris, Fanchon et Artus éditeurs, 1890-1989.

- Dr. J. L. Vauthier, « Une heureuse innovation scolaire. Les bains-douches de la rue de l'Arbalète », *La clinique infantile. Journal de Médecine de l'Enfance*, 15 septembre 1906.

- P. Lenoble, *Les bains-douches à l'école primaire*, thèse pour le doctorat en médecine soutenue en 1910, Paris, Jouve & Cie éditeurs, 1910.

- *Paris charitable et bienfaisant*, 1912.

- *La Construction moderne*, 1926.

- Jacques Debat-Ponsan, *Nouvelles écoles en France*, Paris, Alexis Sinjon, 1931.

- J. Génévrier et H. Descomps, *Traité d'hygiène. VI. Hygiène scolaire*, J.-B. Baillièrre et fils, deuxième édition, 1933.

Ouvrages contemporains :

- Anne-Marie Châtelet, *Les écoles primaires de Paris : 1870-1914. Définition et élaboration d'un équipement*, thèse de doctorat soutenue en 1991, François Loyer dir., Université de Strasbourg 2, 3 tomes

- Anne-Marie Châtelet, *La Naissance de l'architecture scolaire : les écoles élémentaires de 1870 à 1914*, Paris, Honoré Champion, 1999.

- Anne-Marie Châtelet, *L'École primaire à Paris, 1870-1914*, cat. expo., Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1985

- Anne-Marie Châtelet, *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, cat. expo., Paris, Picard/Pavillon de l'Arsenal, 1993.

12, rue d'Alésia (14^e arr.)

L'école de la rue d'Alésia a été édifiée en plusieurs tranches. Elle est le fruit d'une reconstruction d'un ancien établissement d'enseignement tenu par les sœurs de la Charité ouvert dans les années 1860-1870. En 1909, l'architecte Rou signe pour le compte de l'Assistance publique, un premier jeu de plans, qui comprend un dispositif très sommaire de cloisons parallèles situées au centre d'une vaste salle du sous-sol de « douches et bains de pieds ». Un second jeu de plans non daté fait précéder cette vaste salle d'un dégagement et d'une lingerie. Dans la grande salle, des douches composées de deux alcôves sont adossées aux murs extérieurs, laissant un grand vide central. Cette typologie n'a pas été publiée, elle avait sûrement le désavantage de compliquer la surveillance des enfants par les deux « baigneuses » chargées de leur encadrement. Cette installation correspond certainement à un équipement à moindre coût, dont mention a été trouvée dans la bibliographie : de simples rideaux à mi-hauteur pour les adultes séparaient parfois les douches des enfants, un tuyau de douche servant à l'aspersion de tous. D'autre part, le vestiaire se serait trouvé à l'issue de cette grande salle ce qui, encore une fois, ne semble pas être optimal, car les enfants devaient traverser la salle principale avant de gagner le local où ils abandonnaient leurs survêtements et leurs chaussures, ne gagnant les douches qu'en sous-vêtements. Ce plan n'a pas été mis en œuvre. L'école de filles a été construite dès 1909, tandis que l'école de garçons ne fut édifiée que selon les plans dressés en 1923. C'est lors de cette ultime phase de construction qu'a été créé le local prévu sur les plans de 1909. Le dispositif correspond désormais aux préconisations des revues hygiénistes et d'architecture : les salles d'attente se situent à l'entrée de la grande salle, les deux rangées de douches sont au centre de la salle, séparées par le couloir de surveillance.

Les bains-douches scolaires de la rue d'Alésia sont restés dans un parfait état de conservation. L'équipement a très certainement été conçu pour pouvoir être également accessible depuis l'extérieur de l'école ; rappelons en effet que plusieurs bains-douches scolaires ont été conçus



Extrait du PLU.



Façade sur rue de l'école. À droite, la porte condamnée.



Façade sur cour du bâtiment sous lequel se situent les douches scolaires.

pour pouvoir profiter aux élèves d'autres établissements situés à proximité. Une porte sur la rue, aujourd'hui condamnée, donnait accès au sous-sol semi-enterré du corps de bâtiment où se situent les douches qui, organisées en deux rangées, sont implantées au milieu d'une vaste salle. Entre les deux rangées se trouve le couloir qui permettait la surveillance des enfants. Chaque douche est composée d'un premier sas où une patère permet d'accrocher les vêtements. La douche est composée d'une vasque plus profonde et d'un porte-savon inséré dans la faïence. L'ensemble est recouvert de carrelage blanc et brun, comparable à celui que l'on retrouve dans les couloirs du métro parisien. Ce matériau était alors assimilé à un dispositif sanitaire facile d'entretien, que l'architecte Henri Sauvage ira jusqu'à utiliser en élévation en 1912, pour son immeuble d'habitation de la rue Vavin (6^e arrondissement). L'ensemble de l'installation (chauffage, réseau d'eau, salles d'attente, buanderie) est en bon état. La salle sert aujourd'hui à entreposer du matériel.



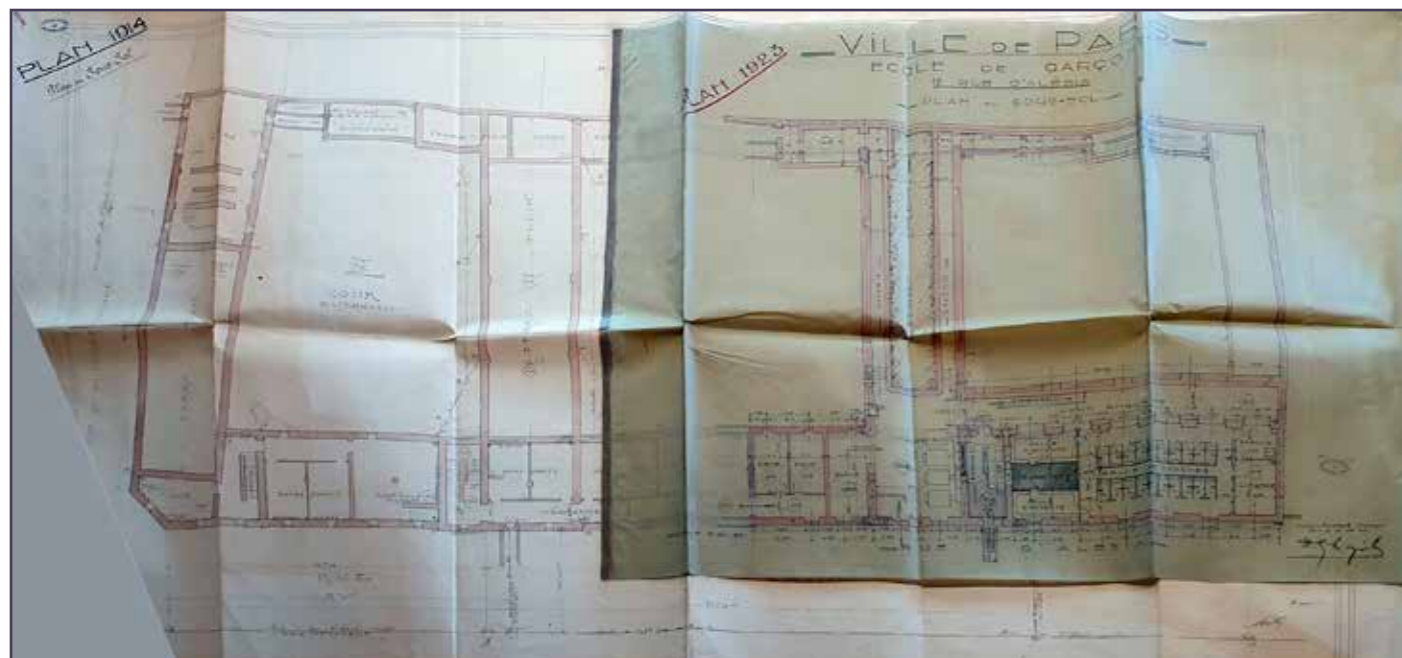
Deux cabines de douches.



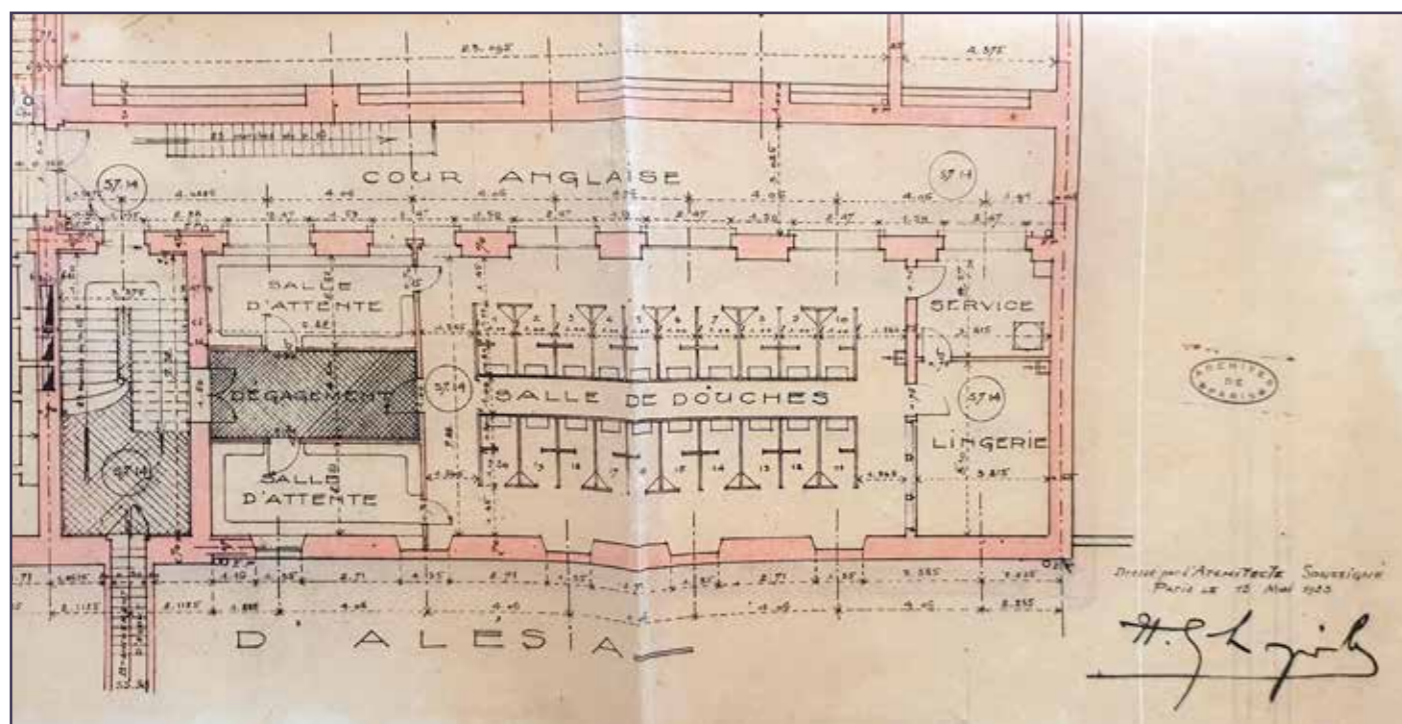
Entrée de la salle des douches.



De haut en bas : vue depuis le couloir central de surveillance ; porte-savon en faïence d'une cabine de douche ; patères en faïence d'une cabine de douche.



Plan du sous-sol de l'agrandissement de l'école avec les bains-douches (Archives de Paris).



Détail du même plan centré sur le local des douches scolaires (Archives de Paris).

5, rue Beauregard (02^e arr.)

Ce second établissement a pu être localisé grâce à la DCPA, qui a transmis des photographies et a permis l'organisation d'une visite sur place. L'école a été édi-
fiée par Roger Bouvard (1875-1939) entre 1921 et 1928. Diplômé en 1900, Bouvard était inspecteur des services
d'architecture, des parcs et jardin de l'Exposition univer-
selle de 1900, puis chargé de la construction et des amé-
nagements aux expositions de Saint-Louis (1903-1904),
de Liège (1905), Milan (1906), Londres (1908), Bruxelles
(1909-1910) et Turin (1911). En 1926, Bouvard réalise aussi
l'école de la rue Madame (6^e arrondissement)¹, dans un
style très proche de celui de la rue Beauregard. Interrogée,
la CASPE indique que les douches situées dans ce second
établissement auraient disparu. Il est cependant à préci-
ser que c'est le même Bouvard, alors inspecteur général
des services municipaux d'architecture, qui proposa le 11
mars 1895 les instructions relatives à la construction des
bâtiments scolaires relevant des Services d'architecture
de la Ville de Paris, donnant lieu à un rapport approuvé
par le Conseil municipal en juillet 1895². À cette époque,
le père de Roger Bouvard, Joseph (1840-1892), alors ins-
pecteur général des services d'architecture, à qui l'on doit
les plans des écoles de la rue Dupleix et de la rue Jean
Leclaire, défendait la mise en œuvre de ce dispositif qu'il
avait d'ores-et-déjà déployé dans ces établissements.

Aucun plan d'archives n'a pu être exhumé pour l'école de
la rue Beauregard, mais on peut se fier aux plans et des-
criptions publiés pour la rue Madame. D'autre part, l'ins-
tallation est parfaitement conservée rue Beauregard. Les
boxes de douches ne sont pas recouverts de carrelage,
mais conçus en granito violet. Le local était éclairé par
des fenêtres aujourd'hui murées et donnant sur un cou-
loir. Sans plan, il n'a pas été possible de savoir s'il s'agis-
sait d'une cour anglaise aujourd'hui comblée, mais il
semble que cette hypothèse soit la plus fiable. Des pavés
de verre donnant sur le palier d'entrée du rez-de-chaussée
apportaient également un peu de lumière. Là encore, au-
delà des cloisons des douches parfaitement conservées,

1. Georges Tubeuf, *Traité d'architecture. Théorie et pratique. Types de constructions diverses. – Édifices publics et divers*, t. IV, Paris, Fanchon et Artus, 1890.
2. *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, juillet 1895.



Extrait du PLU



Vue de l'école depuis la rue Beauregard.



Vue de la façade arrière du bâtiment sous lequel se situent les douches scolaires.

les canalisations et les chaudières sont encore en place. Les patères sont en métal et vissées dans les cloisons des douches. Les porte-savons sont en granito et solidaires de ces dernières. Le dispositif est d'une grande élégance et surpasse même celui de la rue d'Alésia.



Vue générale de la salle des douches.



Vue générale de la salle des douches.

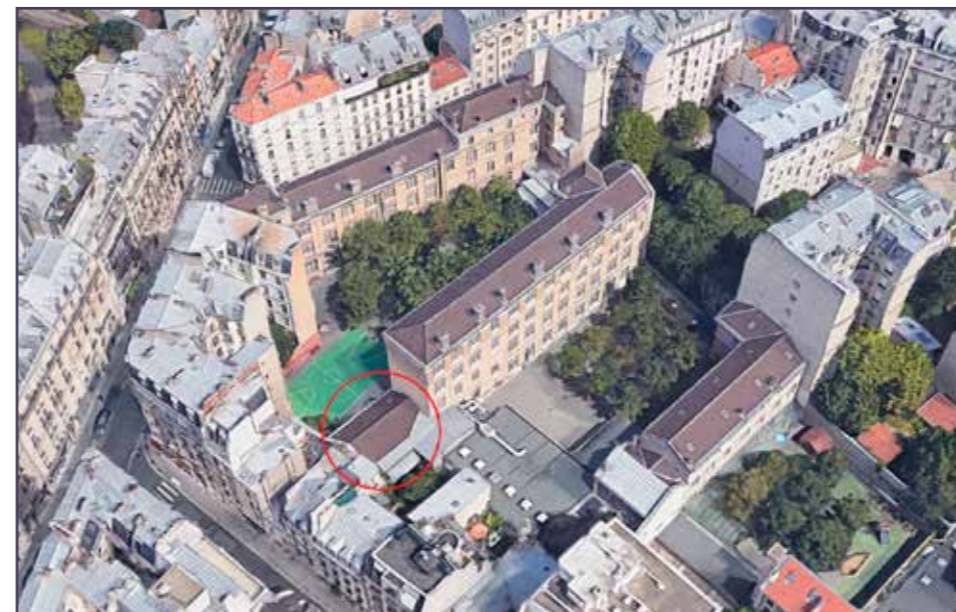


Détail d'une cabine de douche avec patère métallique.

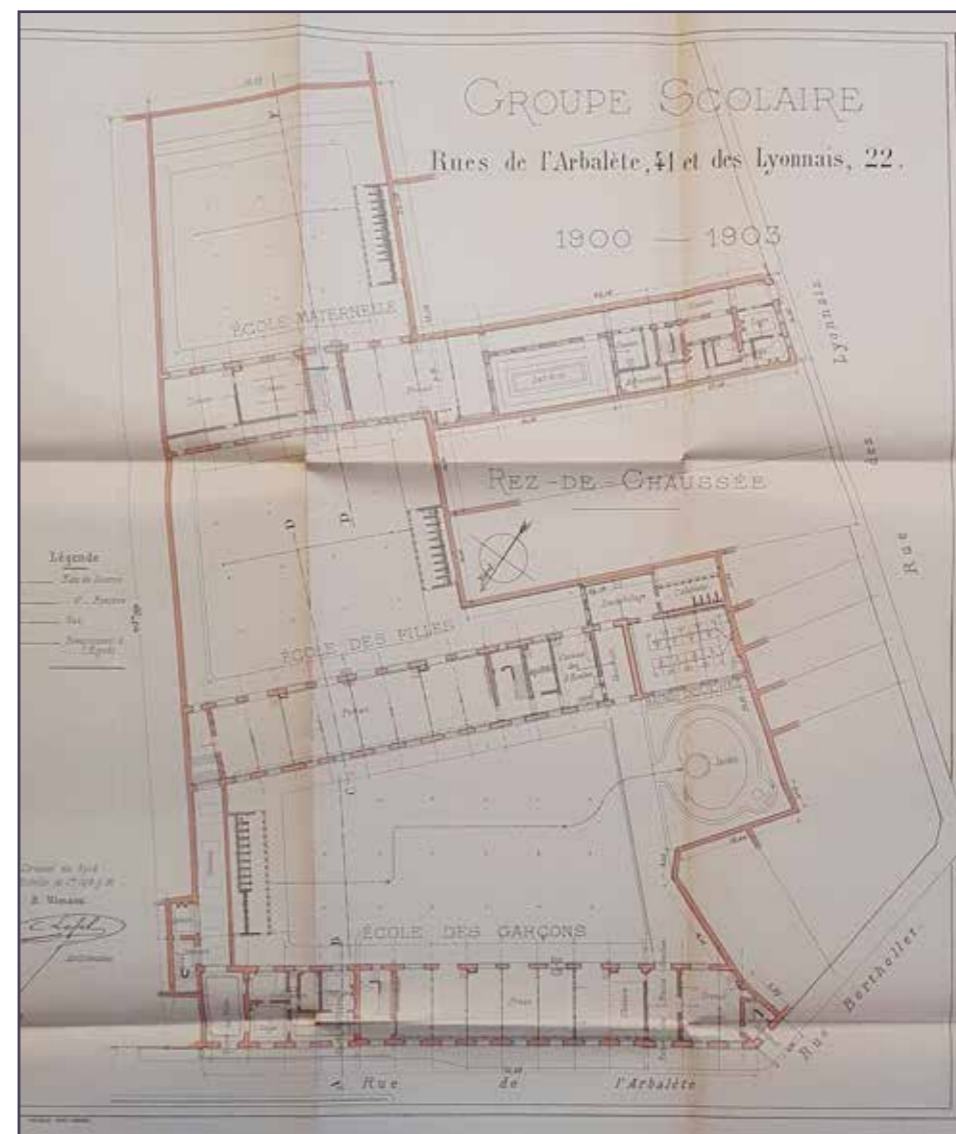


Détail des cloisons en granito et du porte-savon.

41, rue de l'Arbalète (05^e arr.)



Vue aérienne localisant le bâtiment qui abritait les douches scolaires.



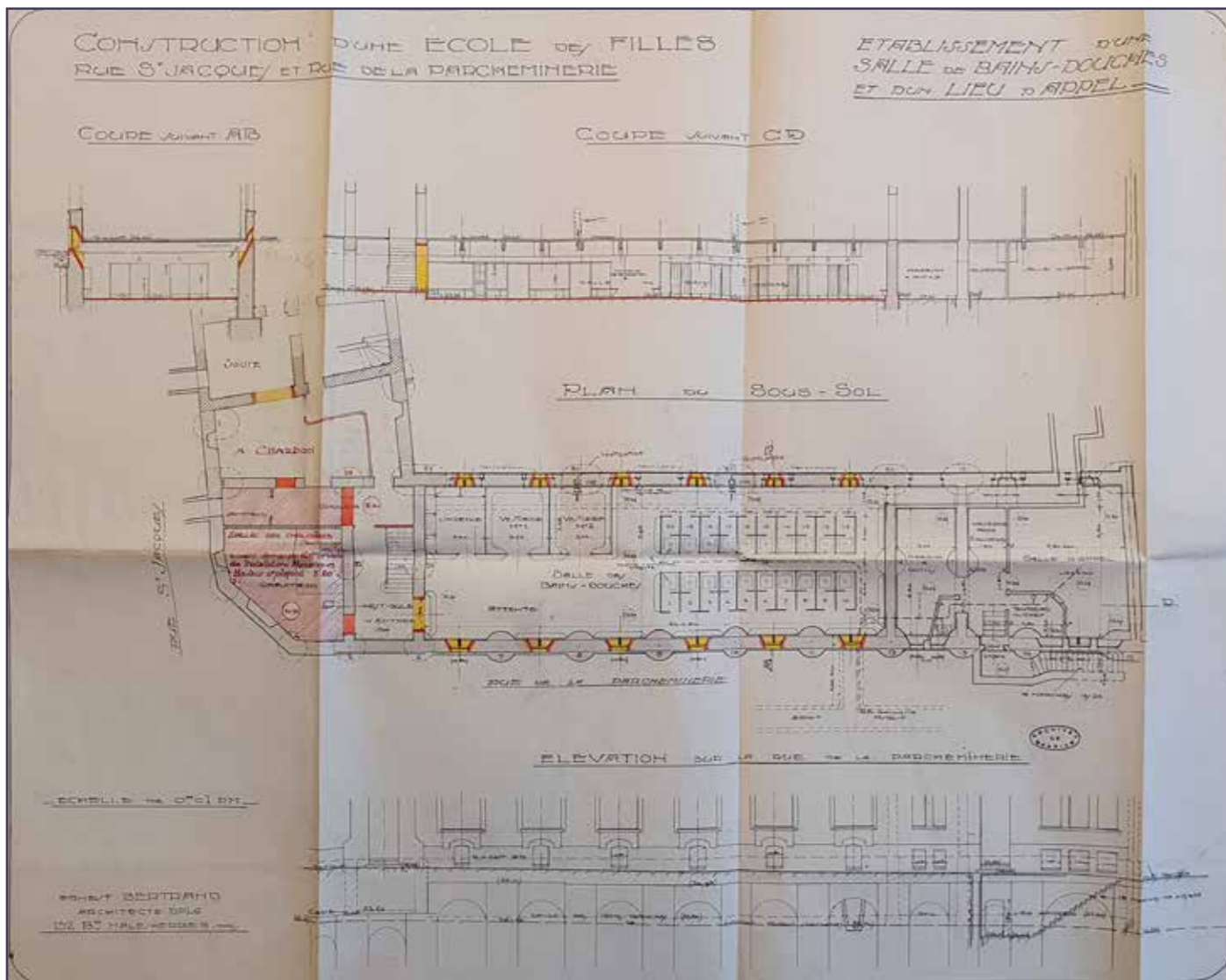
Plan général de l'école avec la salle des douches dans le corps de bâtiment central, en rez-de-chaussée (Archives de Paris).

28, rue Saint-Jacques (05^e arr.)



Ci-contre : vue depuis la rue de l'école du 28, rue Saint-Jacques. Les soupiraux assuraient la ventilation de la salle des douches scolaires.

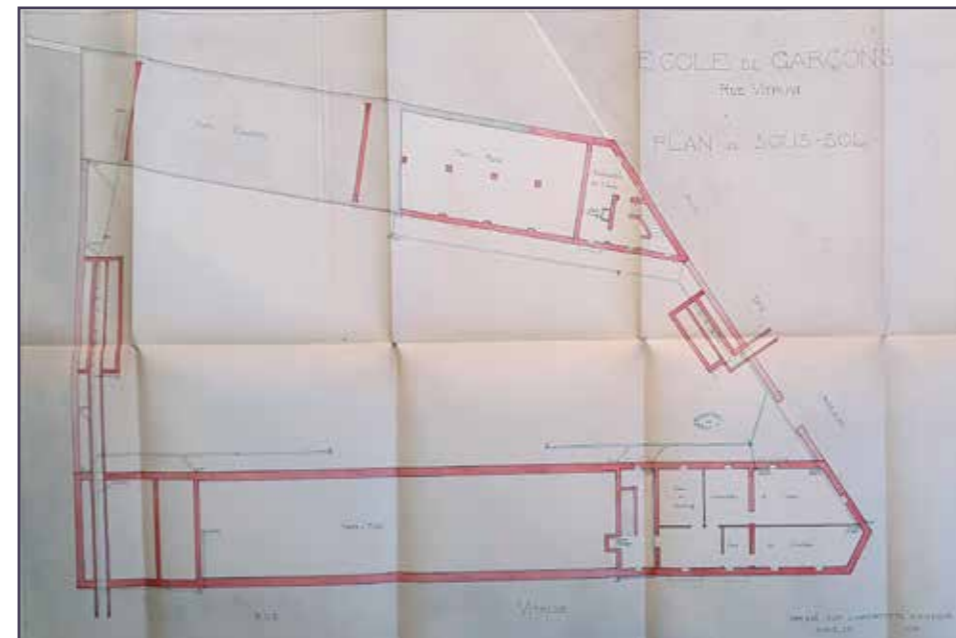
Ci-dessous : plan pour l'aménagement d'une salle de bains-douches, s.d. (Archives de Paris).



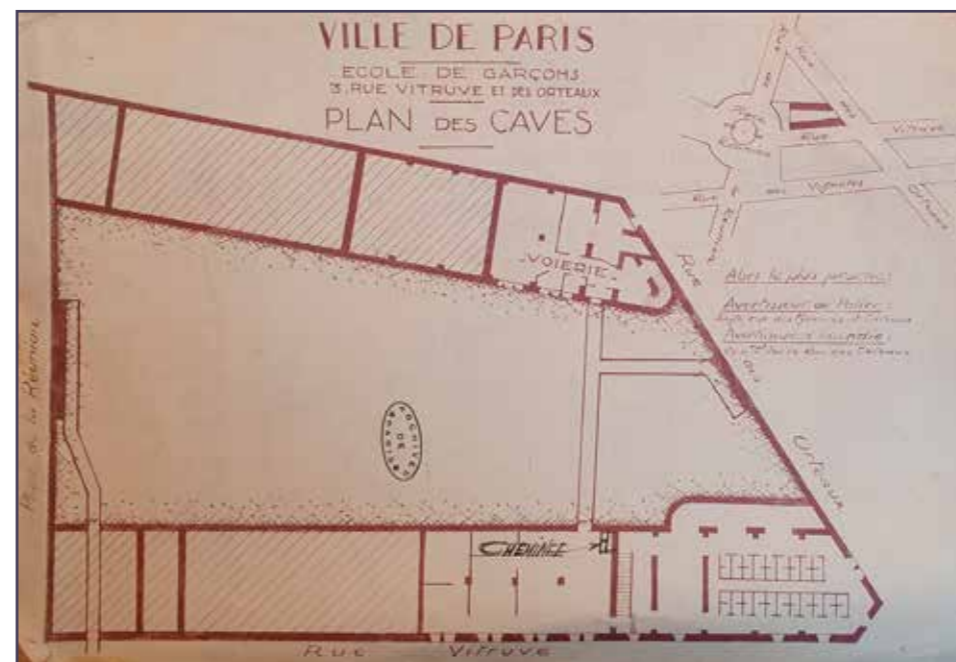
1-3, rue Vitruve (20^e arr.)



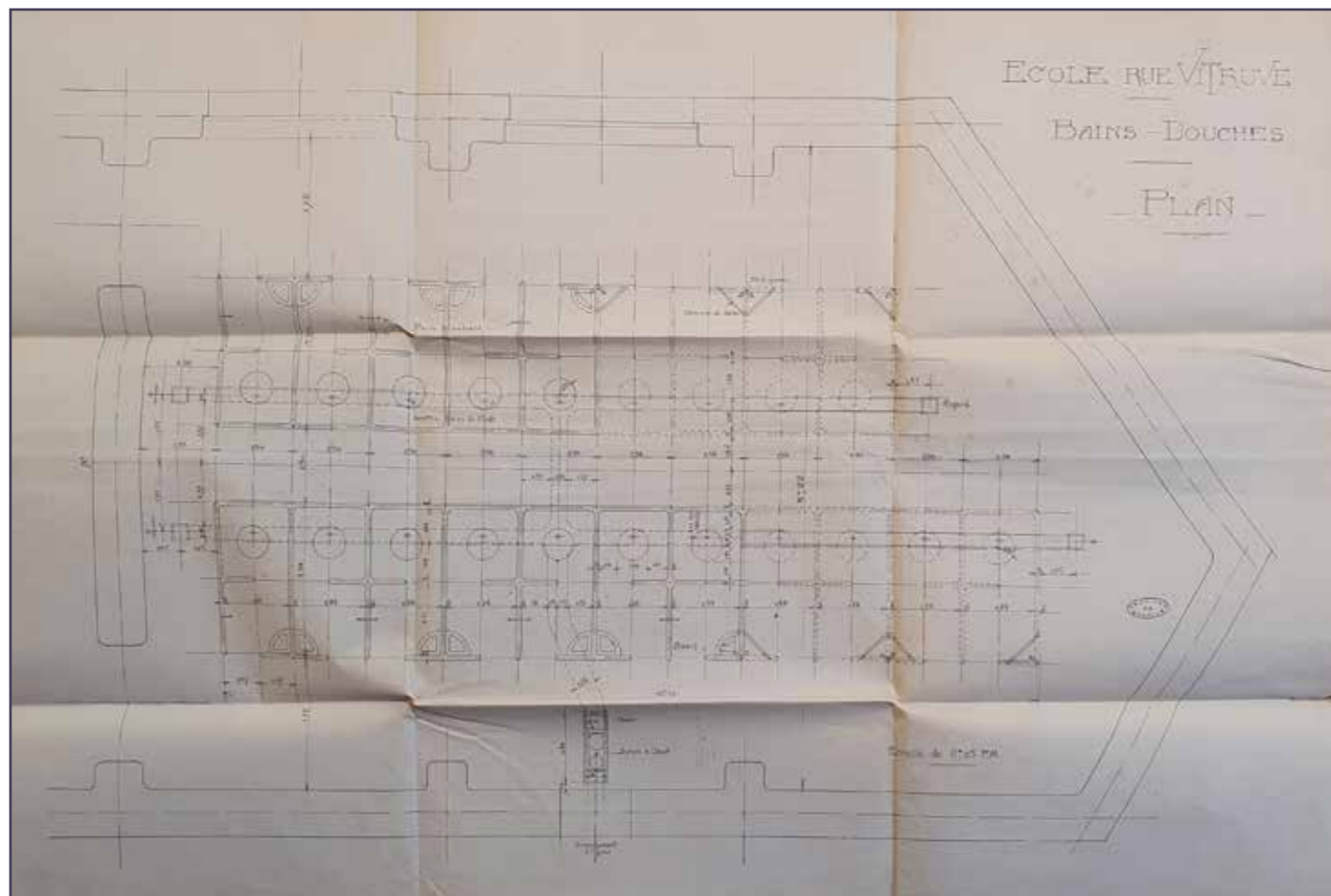
Vue aérienne de l'école de la rue Vitruve. Les bains-douches se situaient au sous-sol du pan coupé.



Plan de l'école daté de 1910, montrant la présence de caves au sous-sol.



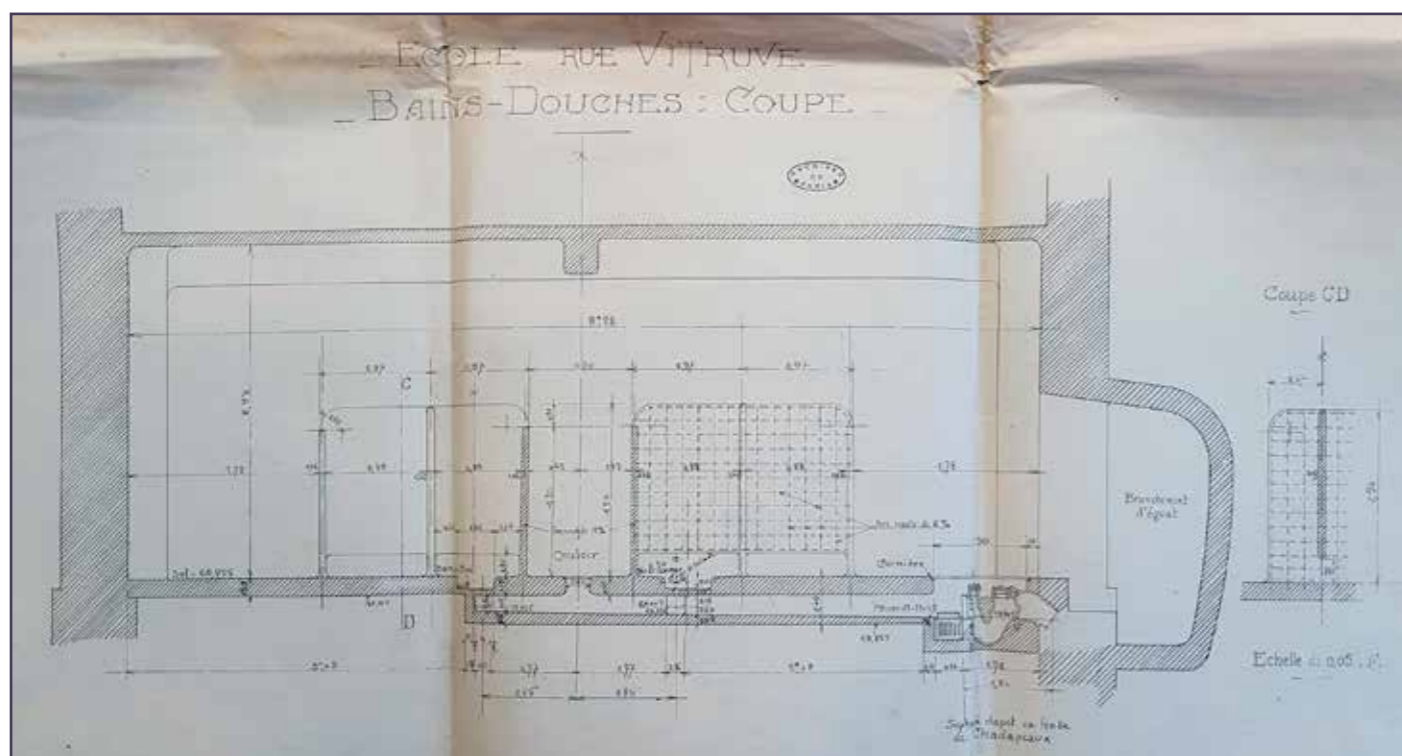
Plan de Gaston Lefol pour l'aménagement de caves en salle de bains-douches scolaires (Archives de Paris).



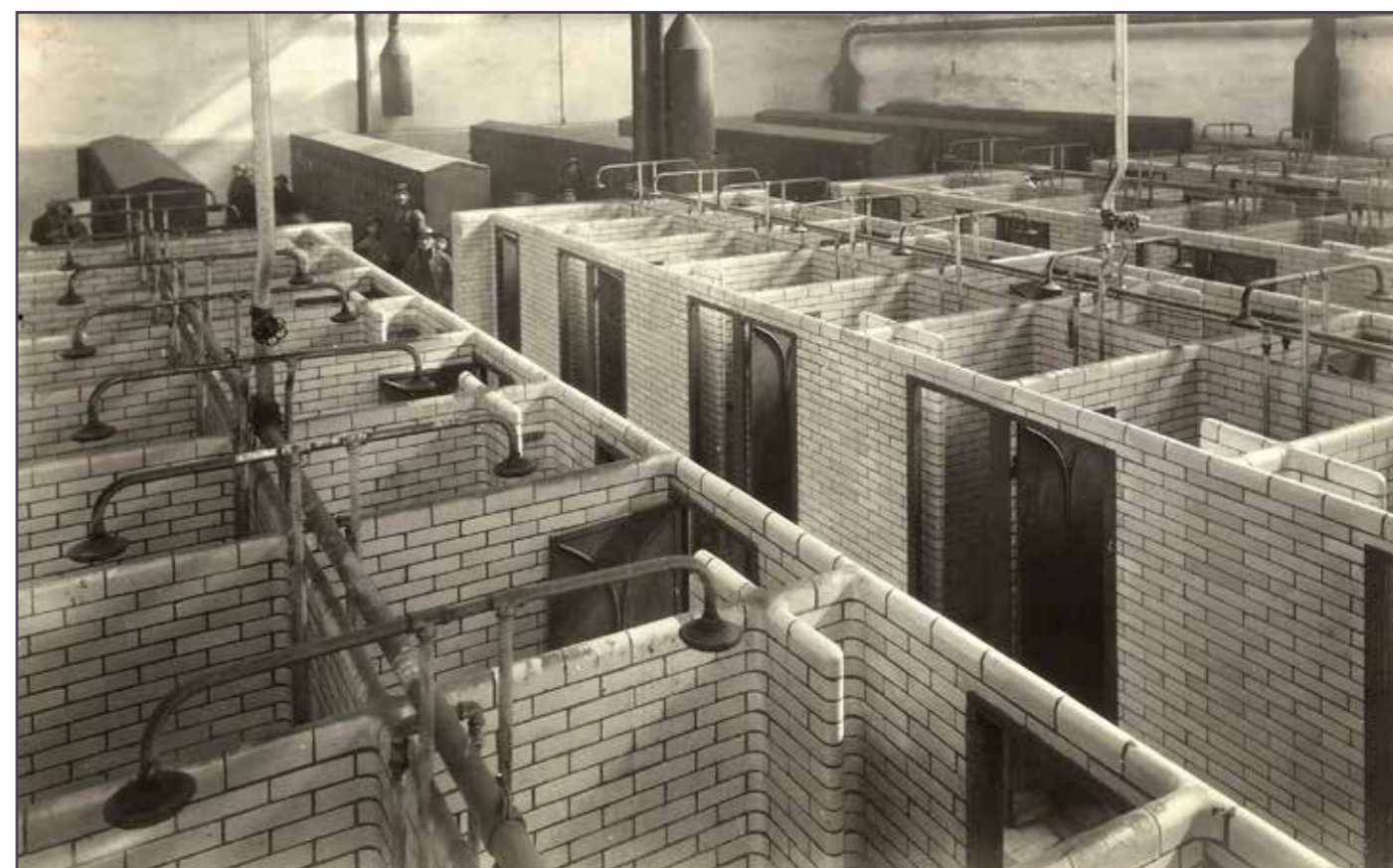
Plan de détail de Gaston Lefol pour l'aménagement des douches-scolaires (Archives de Paris).



Une séance de douches scolaires dans une école maternelle parisienne non localisée. Il est à noter que ce système en bacs n'est pas ressorti des recherches en archives, et que le corpus compilé intéresse des écoles élémentaires, 1943 (© LAPI / Roger-Viollet).



Coupe de Gaston Lefol sur les installations des douches scolaires (Archives de Paris).



Douche d'un camp de mineur dans les années 1920-1930. La similitude avec les installations de l'école de la rue de l'Arbalète est évidente (© Alinari / Roger-Viollet).

Annexe :
Tableau d'inventaire des établissements pour lesquels la création de baignoires scolaires a été envisagée ou mise en œuvre

Arr.	Adresse 1	Date de construction	Date d'aménagement	Architecte	Sources	Localisation	Etat actuel	Visites	Plan ancien	Plan actuel
2e	2, rue Beauregard	1928	1928	Roger Bouvard	SLA	sous sol	Installation présente	Oui	Non	Oui
4e	21, rue Saint-Louis-en-L'île	1886		Lheureux	BMO 19/3/1914	?	L'école a été transformée en bibliothèque municipale	Non	Oui sans installation	Oui
4e	11, rue Saint-Merri	?	?	?	BMO 19/03/1914 proposition renvoyée à l'administration ; Rapport et document 1921	?	Ecole démolie	Non	Non	Non
4e	15, rue Neuve-Saint-Pierre	1907	1925	Alexandre Dupuis ; ?	BMO 25/03/1926 (inauguration 1925)	?	?	Non	Non	Oui
5e	41-43, rue de l'Arbalète	1864	1904 ; 1935	Emile Ulmann ; Gaston Lefol	Rapport et document 1911	RDC 2e bâtiment sur cour	?	Non	Oui avec installation	Non
5e	28, rue Saint-Jacques	1870 ; 1910?	1910?	Uchard Toussin François ; Ernest Bertrand	Archives de Paris	sous sol	Local réaménagé en cantine	Non	oui	Oui
6e	42, rue Madame	1926	1926	Roger Bouvard	La Construction Moderne	sous-sol	Installation présente	Oui	Non	Oui
11e	111, avenue Parmentier	1902		Eugène Hénard	Archives de Paris	?	?	Non	?	Oui
11e	4-12, rue Keller	1929-1931		Louis-Hippolyte Boileau	Anne-Marie Châtelet ; Nouvelles écoles de France	RDC	?	Non	Non	Non
12e	4-8, Charles Baudelaire	1907		Cales Camille Josse J.	Paris Charitable et Bienfaisant, 1912	?	?	Non	Oui	Oui
14e	12, rue d'Alésia	1909-1914	1924	Rou, A. Guillon et ?	Archives de Paris	sous-sol	installation présente	Oui	Oui	Non
14e	34, rue Sarette	1913	?	Delaire	BMO 16/12/1935	?	?	Non	?	Oui

15e	3, rue Corbon	1894 ; 1906	?	Calinaud Eugène ; Calmand?	Thèse Lenoble 1909 ; rapport au conseil municipal 1909 ; délib. 21/12/1909	sous-sol école des filles	?	Non	Non	Oui
15e	66-72, rue des Morillons	1932	1932	Pierre Sardou	BMO 19/8/1945 pour remise en service	sous-sol 9, rue de Cherbourg	Réaménagé en cantine	Visitée	Oui	Oui
15e	21-25, rue Dupleix	1882 ; 1895 ; 1935	?	Joseph Bouvard ; Vaudremer Emile ; Boegner Edouard	BMO 11/7/1928 mise à l'étude	?	?	Non	?	Oui
15e	140-146, avenue Félix Faure	1906		Blavette	Anne-Marie Châtelet	?	?	Non	Non	Non
16e	10-15 rue des Bauches	1913-1925	?	André Berry	Anne-Marie Châtelet ; Nouvelles écoles de France	sous-sol	?	Non	Non	Non
17e	8-10, rue Jean Leclaire	1882 ; 1897	1898	Joseph Bouvard ; Aimé Sauffroy	variées ; rapport conseil municipal 1909 et 1911	RDC corps central dans la cour 3, rue Arthur Brière	?	Non	Oui	Oui
19e	40, rue Manin	190? (plans 1901)	1931	Pierron et Nessi	Archives de Paris	1er ét. Rue de la solidarité.	1er étage bâtiment rue de la Solidarité	Non	Oui	Oui
20e	1-3, rue Vitruve	1911	s.d.	Gravereaux	Archives de Paris	Pan coupé rue des Orteaux / rue Vitruve	Encloisonné pour réserves et autres	Non	Oui	Oui

Proposition de non opposition



Vue actuelle du bâtiment (© & Givry).



Vue d'insertion du projet (© & Givry).

149, rue du Mont-Cenis (18^e arr.)

PC 075 118 21 V0008

Dossier déposé le 02/02/2021

Fin du délai d'instruction : incomplet au 03/02/2021

« Construction de surface de plancher à destination de bureaux Changement de destination, Modification d'aspect extérieur du rdc d'une construction existante. Changement de destination des locaux existant à usage d'habitation en locaux à usage de bureaux.

Surface changeant de destination: 70.0 m² ; surface créée: 1051.6 m². Nombre de niveaux supplémentaires : 4 ; surface démolie: 265.9 m².

Le projet porte sur la démolition d'un premier bâtiment existant, d'une emprise au sol d'environ 290m² et comprenant des parties à R+1 et à R+2 ; et la reconstruction d'un bâtiment de bureaux à R+5 d'environ 1150m² de surface de plancher. Le deuxième bâtiment existant sur la parcelle est intégralement conservé ; seul son rez-de-chaussée (environ 50m² de surface de plancher) sera réaménagé en bureau, et ses percements modifiés dans le respect de l'existant. Le projet, d'environ 1200m² de surface de plancher au total, comporte un patio végétalisé en pleine terre et des toitures végétalisées. »

Observation du DHAAP : Le faible intérêt architectural, historique et patrimonial des bâtiments existants conduit le DHAAP à proposer de classer ce dossier sans suite.

Propositions d'opposition



Vue actuelle depuis le passage Courtois (© Dubernet architectes).



Vue d'insertion du projet (© Dubernet architectes).

10, passage Courtois (11^e arr.)

PC 075 111 20 V0050

Dossier déposé le 07/10/2020

Fin du délai d'instruction le 19/05/2021

« Surélévation d'une construction existante à R+2 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée: 86.0 m².

Nombre de niveaux supplémentaires : 1. »

Observation du DHAAP : avis « Défavorable »

Le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur cette demande et certains points qui nous semblent sujets à réserve. Le 10, passage Courtois est décrit dans son état actuel (RDC + 2 étages) dans la fiche parcellaire du service foncier datée en 1899. Le passage Courtois a été ouvert dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans le même temps que les passages Gustave Lepeu, Alexandrine et Émile Lepeu, dont les ouvertures se succèdent le long de cette petite section de la rue Léon Frot. Il appartient au corpus des passages du 11^e arrondissement, lotis de petites parcelles sur lesquelles ont été élevés des bâtiments bas, le plus souvent en pans de bois et moellon enduits, caractéristiques à la fois de l'urbanisation du faubourg Saint-Antoine, et de son architecture vernaculaire. Si la surélévation ne semble pas devoir poser de question de principe, l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment, qui « permettra l'intégration des réseaux EP dans la façade » est un parti qui n'est pas anodin d'un point de vue patrimonial, et est ici d'autant plus délicat qu'il pourrait ne pas être sans incidence structurelle à court ou long terme sur cette architecture fragile et sensible aux infiltrations d'eau. Il est d'ailleurs à noter que les matériaux de gros œuvre du bâtiment actuel ne sont pas précisés par le pétitionnaire. En outre, certains détails de mise en œuvre interpellent par leur manque de cohérence dans le tissu concerné : les gardes corps « type filet en acier », la « porte d'entrée en acier » prévue en remplacement de la porte en bois actuelle participeront, avec l'ITE de 15 cm d'épaisseur, à un rendu très aseptisé, perdant tous les marqueurs chronologiques qui se lisaient en façade, et bien éloigné du charme faubourien. Ce sont là des détails de finition qui ne sauraient être compensés par la « reprise des dessins des corniches existantes », reconstitués en application sur l'ITE et son enduit ; procédé pastiche qui, lui aussi, n'est pas anodin d'un point de vue patrimonial.



Vue actuelle depuis la rue Versigny (© YMA architectes et Asphalt).



Vue d'insertion du projet (© YMA architectes et Asphalt).

12-16, rue Versigny (18^e arr.)

PC 075 118 21 V0005

Dossier déposé le 22/01/2021

Fin du délai d'instruction le 04/07/2021

« Surélévation, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+6 sur 1 niveau(x) de sous-sol. Logements et bureaux.

Surface créée: 4344.0 m². »

Observation du DHAAP : avis « Favorable avec réserve »

Le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur ce PC. Il intéresse un garage réalisé conformément au PC déposé 1956 par l'architecte Pierre Hayoit de Bois-Lucy (1907- ?), élève à l'école des Beaux-Arts d'Albert Tournaire et Léon Azéma, diplômé en 1936. L'élévation du garage côté rue témoigne de certaines qualités plastiques : l'horizontalité des baies est accentuée par le traitement quadrillé des ouvertures, dont l'effet est renforcé par les encadrements en béton – témoins de la période de la Reconstruction – ainsi que par le porte-à-faux du premier niveau, reposant sur de massives colonnes en béton. Deux réserves seraient à émettre : premièrement le choix de traiter indifféremment les couleurs des façades et de ces encadrements de baies, qui sont historiquement toujours distingués et relevés par un jeu chromatique ; secondement, le choix de dissimuler les piles en béton derrière la devanture des commerces à rez-de-chaussée. Ce sont là des détails esthétiques qui permettraient de conserver très partiellement la force plastique de cette élévation caractéristique des établissements industriels de l'immédiat après-guerre.



Vue actuelle du bâtiment.



Vue d'insertion du projet (© ACA Bente architectes).

16, rue de Cherbourg (15^e arr.)

PC 075 115 21 V0002

Dossier déposé le 18/01/2021

Fin du délai d'instruction le 18/05/2021

« Extension, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+4 sur 1 niveau(x) de sous-sol.

Surface créée: 42.0 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 1 ; surface démolie: 4.0 m². »

Observation du DHAAP : avis « Favorable avec réserve »

Le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur la qualité architecturale que ce bâtiment présente, par son écriture brutaliste, le long de la rue de Cherbourg. Une réserve pourrait porter sur le traitement de l'étage créé à ce niveau, afin qu'aucune mise en peinture ne vienne contredire ce parti pris ostensiblement mis en avant avec élégance, dans les années 1980, par l'architecte Gérard Buffière, élève de Charles Nicod à l'école des Beaux-Arts, et diplômé en 1969.



Vue actuelle du bâtiment (© Axel Schoenert architectes).



Vue projetée du bâtiment (© Axel Schoenert architectes).

19, rue Hegesippe Moreau (18^e arr.)

PC 075 118 20 V0052

Dossier déposé le 28/12/2020

Fin du délai d'instruction : incomplet au 13/01/2021

« Création d'une surélévation de trois niveaux, agrandissement du sous-sol partiel, modification des liaisons verticales, démolition de la verrière existante, remplacement des menuiseries extérieures et création d'ouvertures en façade.

Surface de plancher créée : 660.54m² ; surface supprimée : 82.79m². »

Observation du DHAAP : avis « favorable avec réserve »

Le DHAAP, sollicité au stade de faisabilité pour ce projet de surélévation, ne s'est pas opposé au principe. En revanche, le service confirme ses réserves par rapport au nombre d'étages ajoutés, entraînant le doublement de la volumétrie qui domine l'existant.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a pris connaissance du projet de surélévation du 19, rue Hégésippe-Moreau (18^e). Elle émet des réserves sur le nombre d'étages ajoutés, qui entraînerait le doublement de la volumétrie existante.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de l'escalier principal.

53B, rue Sedaine (11^e arr.)

PC 075 111 21 V0002

Dossier déposé le 19/01/2021

Fin du délai d'instruction le 19/06/2021

« Changement de destination, extension, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+3 sur 1 niveau(x) de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage d'artisanat, de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage d'artisanat, de bureaux, de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 783.0 m² ; surface créée : 195.0 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 1 ; surface démolie: 132.0 m².

Précision: changement de destination des locaux existant à usage d'artisanat, de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux et de commerce. »

Observation du DHAAP : avis « défavorable »

L'immeuble situé au 53bis, rue Sedaine résulte de plusieurs campagnes de construction dont la plus ancienne remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1877 en effet, le propriétaire du terrain, M. Dumont, résidant au n° 55, fait construire les n° 53 et 53bis [cf. *Paris en construction* : Construction 28 juillet 1877 – Dumont, 55 rue Sedaine (pas d'architecte)]. Il s'agit alors, selon la note figurant au Sommier foncier de « 2 pavillons » comportant : « rez-de-chaussée, 1 étage. En aile à droite et à gauche : magasins. Au fond : atelier », pour un total de 1086 m² [AD75 - DQ18 1430]. Le tout est vendu dès l'année suivante, certainement à l'achèvement de la construction. C'est en 1899 que Michel Scheni se porte acquéreur de l'immeuble qu'il fera entièrement transformer en 1927 [AD75 - DQ18 1430]. Entrepreneur en tricots de luxe et bonneterie, il constitue cette même année l'établissement Scheni et Camhi, comportant deux maisons de vente dans Paris et qui fait du 53bis, rue Sedaine son siège social [*Le Moniteur de la Maille*, 10 janvier 1927]. L'immeuble est alors surélevé d'un étage et prend des allures de maison bourgeoise avec ses balcons aux riches ferronneries et son monogramme aux initiales du propriétaire. Le plan masse préexistant est conservé et la séquence d'entrée menant à l'escalier principal est donc certainement celle du bâtiment d'origine.



Vues des décors intérieurs.



Élévation sur cour, état existant (© Studio Vincent Eschaliér).



Élévation sur cour, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).

Le fond de cour est fermé par un escalier de service desservant tous les niveaux. Le deuxième étage est surmonté d'une terrasse.

Les plans déposés au permis attestent d'un usage principalement résidentiel, bien que deux bureaux soient disposés au rez-de-chaussée sur rue. Le riche et cohérent décor intérieur pourrait avoir été conservé de l'immeuble initial aux deux premiers niveaux tandis qu'il est complété à l'étage supérieur. Des bâtiments sont construits peu après dans la cour, peut-être des ateliers, qui figurent sur un plan cadastral de 1939 [DU75_STDF_0220B4_L]. Une enquête ultérieure indique que le rez-de-chaussée est à usage commercial à l'époque où l'immeuble appartient à Scheni. [AD75 - 3966W 380]

En 1940 l'édifice est vendu par la commission des affaires juives puis récupéré par son propriétaire en 1944, qui le revend enfin l'année suivante à Mme Bremens. C'est elle qui fait réaliser l'ultime surélévation, par l'architecte Flabeau. L'immeuble est alors occupé par les établissements Lamet. La famille occupe un étage à usage d'habitation quand le reste est dédié à des ateliers de confection, activité qui a perduré jusqu'à nos jours. [AD75 - 3966W 380] L'aménagement d'un magasin d'exposition au rez-de-chaussée a entraîné la suppression d'une allège dans la travée centrale et la mise en place d'un emmarchement afin de consentir un accès direct à ce salon d'honneur situé à un niveau supérieur à celui de la rue. Le remplissage de la cour par des niveaux d'atelier a entraîné un bouleversement des circulations en arrière du bâtiment sur rue qui, malgré ces usages, n'a subi que peu de modifications et conserve son lustre d'origine.

Le projet actuel prévoit une remise en état du corps principal et le curage et la transformation des adjonctions sur cour, en restituant une courette en fond de parcelle. Il s'agit en effet d'aérer cet ensemble et de créer une terrasse végétalisée. Des volumes sont cependant créés sur le bâtiment sur rue par le remplacement de la surélévation de 1948 par deux niveaux en retrait de la façade principale. Celle-ci serait entièrement restaurée. On propose cependant, pour les futurs usages, de supprimer l'ensemble des allèges en rez-de-chaussée et d'élargir les percements afin de créer deux entrées distinctes en lieu et place des baies subsistant, l'entrée actuelle servant d'issue de secours. Cette différenciation des circulations nécessiterait la création d'un couloir dans la partie gauche de la pièce



Élévation de la façade sur rue, état existant (© Studio Vincent Eschaliér).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Studio Vincent Eschaliér).

d'apparat sur rue (ancien bureau), menant directement à l'ancienne salle-à-manger à pans coupés située en retrait (accès principal aux bureaux). La question de l'impact de ce cloisonnement sur les décors moulurés en élévation et au plafond n'est pas abordée dans le projet, de même que celle de la mise en place d'un doublage intérieur isolant de 10 centimètres d'épaisseur. L'amélioration des capacités thermiques du bâtiment passerait en outre par un remplacement des menuiseries à l'identique intégrant un double vitrage (y compris pour les menuiseries plus complexes au R+2).

La volonté de mise aux normes d'accessibilité a conduit à privilégier un accès PMR dans la séquence d'entrée actuelle (accès secondaire aux bureaux et sortie de secours). On propose de décaisser le palier d'entrée et de déplacer l'emmarchement qui serait doublé d'un élévateur. Le dispositif se positionnerait devant l'actuelle porte d'accès au magasin depuis le vestibule, qui serait bouchée. L'escalier principal est maintenu et doublé par la création d'un escalier et d'un ascenseur.

Le projet se revendique comme respectueux de l'aspect patrimonial de cet immeuble original cependant le DHAAP attire l'attention de la DU sur une modification lourde du soubassement qui impacte considérablement la présentation de l'élévation sur rue. En outre, on peut déplorer la disparition d'une séquence d'entrée remontant visiblement à l'origine de l'immeuble, comme les décors intérieurs des rez-de-chaussée et R+1 dont on ne sait pas dans quelle mesure ils seront conservés, les moulures de l'ancienne salle-à-manger étant seules figurées sur les plans.



Vue actuelle du bâtiment (© LB architectes).

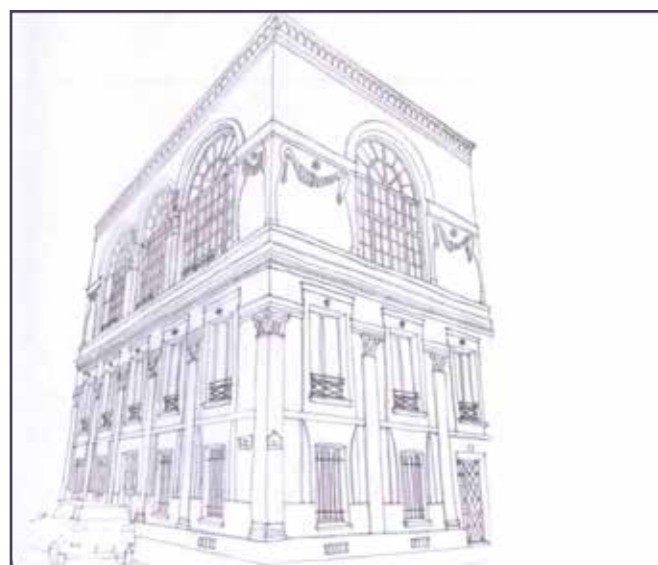


Illustration du projet (© LB architectes).

19, rue Barbet de Jouy (07^e arr.)

PC 075 107 18 V0009 Mo1

Déposé à la DU le 21/12/2020

Fin du délai d'instruction le 21/04/2021

« Ravalement et restauration des façades avec restitution des décors originels (remplacement et restauration des menuiseries extérieures - réfection des couvertures et souches de cheminée). »

Observation du DHAAP : avis « favorable avec réserve » du 26/02/2021 : L'hôtel particulier situé à l'angle des rues Barbet de Jouy et de Chanaleilles est bâti à partir de 1844 dans cette zone alors nouvellement lotie du quartier des Invalides. De plan simple, il se distingue par un deuxième étage double hauteur largement percé de grandes arcades en plein-cintre, qui le fit choisir à plusieurs reprises comme atelier d'artistes. Ce niveau contraste par sa simplicité avec le rez-de-chaussée et le premier étage qui ont conservé leur décor de pilastres, bandeau intermédiaire et corniche denticulée. Ce langage néo-classique se poursuivait à l'origine au niveau supérieur, qui ne conserve aujourd'hui que deux termes en façade nord, entre les grandes arcades. L'ensemble des décors et bas-reliefs encore en place est visible sur les photographies de Charles Lansiaux réalisées en 1918. Ils avaient en grande partie disparu en 1961, au moment de l'installation de la Maison du Québec à Paris dans l'immeuble. Des médaillons avaient d'ailleurs été ajoutés à cette occasion en façade ouest, supprimés plus tard. Parmi les modifications apportées au permis initial, approuvé en 2018, on envisage aujourd'hui la restitution des décors disparus après 1918. Il s'agit de replacer des fleurs au centre des impostes du premier étage, de restituer le bandeau entre le deuxième et le troisième étage, ce dernier étant de nouveau pourvu des motifs de guirlande qui l'animaient, comme des encadrements d'arcades dont la naissance est marquée par des ornements floraux. Le bandeau intermédiaire ainsi que la corniche à décor de palmes sont également prévus en restitution. Cette proposition se base sur les photos de 1918, sans qu'une étude approfondie des décors n'ait été menée. Le projet prévoit la réalisation de « coffrages, moules et gabarit » pour recréer les bas-reliefs en « plâtre et chaux ». En l'état actuel, le dossier ne fournit aucun élément scientifique et technique permettant d'étudier la faisabilité d'un tel projet, qui pose de façon générale une question de doctrine quant à la restitution de décors ayant disparu depuis un siècle.



Vue actuelle depuis le boulevard de Grenelle (© Idées d'architectes).



Vue d'insertion du projet (© Idées d'architectes).

164, boulevard de Grenelle (15^e arr.)

PC 075 115 20 V0069

Déposé à la DU le 26/11/2020

Fin du délai d'instruction le 18/08/2021

« Surélévation sur deux niveaux à destination d'habitation d'un hôtel à R+5 sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination de surfaces d'hébergement hôtelier en surfaces d'habitation après dépose de la toiture et démolition de surfaces d'habitation, de commerce et d'hébergement hôtelier pour la création de gaines de circulations verticales. 11 logements créés.

Surface changeant de destination : 23 m² ; surface créée : 246 m² ; surface démolie : 43,98 m². »

Observation du DHAAP : avis « favorable avec réserve » du 17/03/2021 : le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur ce PC, sur l'impact paysager qu'il engendrerait, et sur l'incohérence architecturale qu'il constituerait. En effet, le n° 164 boulevard de Grenelle a été visuellement et architecturalement lié à l'hôtel du n° 166 dans les années 1980. La surélévation du bâtiment à R+2 adressé au n° 164, ne pose pas de question de principe. Cependant, le fait de surélever les trois travées de l'hôtel adressées au n° 164 conduit à les détacher très fortement, d'un point de vue esthétique, du reste de l'hôtel adressé au n° 166. Pour autant, si ces deux parcelles forment aujourd'hui encore deux entités distinctes d'un point de vue foncier, l'hôtel a mis en œuvre dans les années 1980, un ravalement global, qui tend à les lier visuellement. La surélévation des trois travées viendrait annihiler cet effet, et engendrerait une incohérence visuelle d'un point de vue paysager. Il est à noter que cette incohérence serait particulièrement visible depuis le viaduc du métropolitain qui fait directement face aux adresses concernées.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a pris connaissance du projet de surélévation du 164, boulevard de Grenelle (15^e). Elle émet des réserves sur l'incohérence visuelle qui résulterait de la surélévation d'un immeuble qui, avec son mitoyen (n° 166), forme un tout depuis son dernier ravalement.



Vue actuelle depuis l'avenue de Clichy.



Vue actuelle de la façade sur le passage Lathuille.



Vue d'insertion du projet (© Lahyani architecte).

12T, avenue de Clichy (18^e arr.)

PC 075 118 20 V0048

Déposé à la DU le 14/12/2020

Fin du délai d'instruction : incomplet au 17/03/2021

« Changement de destination, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+4 sur 1 niveau(x) de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de commerce en locaux à usage d'hébergement hôtelier.

Surface changeant de destination: 154.0 m² ; surface créée: 711.9 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 2 ; surface démolie: 221.7 m². »

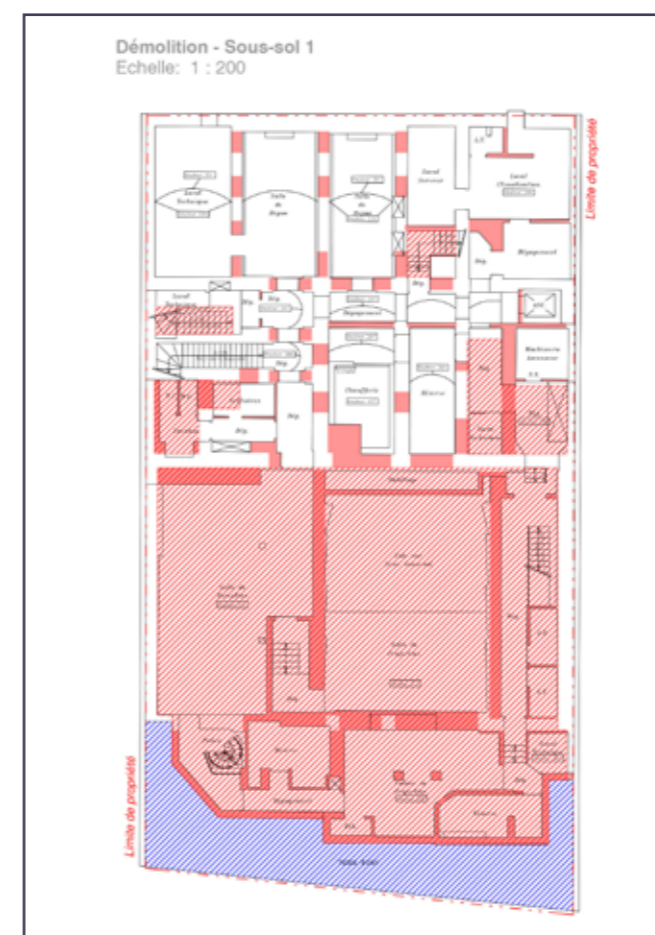
Observation du DHAAP : avis « défavorable » du 16/03/2021 : Le service du DHAAP a effectué une visite sur place pour confirmer l'intérêt patrimonial des parcelles concernées par le projet : en particulier, le bâtiment au numéro 2 du passage Lathuille, d'après les recherches préliminaires menées et à l'appui de l'existence des éléments marqueurs comme l'escalier, pourrait dater de la fin XVIII^e-début XIX^e siècle. Pour sa valeur historique, le DHAAP est défavorable à sa démolition. En outre, il serait envisageable de garder trace des trois entités (12T, avenue de Clichy, 2 et 4, passage Lathuille) constituant l'ensemble projeté, en valorisant l'hétérogénéité historique des bâtiments.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a pris connaissance du projet de surélévation du 12ter, avenue de Clichy (18^e). Elle s'oppose à la démolition du corps de bâtiment situé au 2, passage Lathuille, dont l'escalier pourrait dater des environs de 1800, et suggère de conserver la trace des trois parcelles qui constituent ce petit ensemble immobilier.



Vue actuelle depuis la rue François I^{er}.



Plan du sous-sol présentant les démolitions envisagées (© SCAU architectes).



Vue d'insertion du projet au niveau des caves (© SCAU architectes).

21, rue François I^{er} (08^e arr.)

PC 075 108 20 V0047

Déposé à la DU le 18/12/2020

Fin du délai d'instruction le 22/06/2021

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+4 sur 2 niveau(x) de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, d'habitation en locaux à usage de commerce.

Surface changeant de destination: 998.0 m² ; surface créée: 402.0 m² ; surface démolie: 338.0 m².

L'objet de la présente demande de permis de construire consiste en la restructuration-rénovation (compris extension aux sous-sols) d'un ensemble bâti constitué d'un bâtiment sur rue à fort caractère patrimonial (l'hôtel particulier de 1860), d'une cour et d'un bâtiment en fond de cour, le tout relié par un sous-sol. »

Observation du DHAAP : Avis « favorable avec réserve » du 31/03/2021 : Le service du DHAAP a visité l'adresse en mars 2020 suite à une sollicitation au stade de la faisabilité. Suivant l'avis rendu, le projet a été modifié par rapport au maintien de l'entrée principale face à l'escalier d'honneur. Dans la version retravaillée pour le dépôt du permis, des vitrines ou portes/vitrines seront réalisées dans le porche d'entrée, en correspondance des ouvertures déjà existantes. Quant aux percements des murs du sous-sol du bâtiment sur rue, ils sont moins impactants dans le projet déposé ; cependant il serait souhaitable que les démolitions soient encore réduites afin de préserver les volumes, la matière et la stéréotomie de ces caves.

19, rue Saint-Georges (09^e arr.)



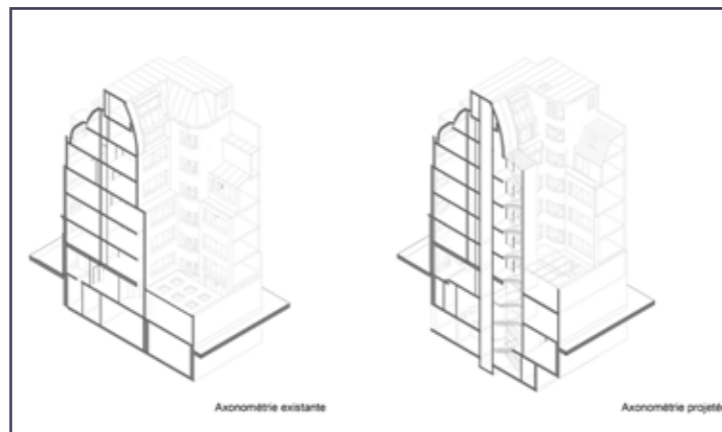
Vue actuelle depuis la rue Saint-Georges.



Vue actuelle de la cour et des façades sur cour.

PC 075 109 20 V0016
 Déposé à la DU le 18/05/2020
 Fin du délai d'instruction le 31/05/2021
 « Extensions sur cour aux premier, quatrième, cinquième et sixième étage d'une construction existante à R+6 sur un niveaux de sous-sol à destination de bureaux, avec création d'un deuxième sous-sol et et modification de la façade sur rue.
 Surface créée : 209 m² ; surface démolie : 65 m². »

Observation du DHAAP : Avis « favorable avec réserve » du 19/03/2021 : Le DHAAP a pris connaissance des pièces modificatives déposées et considère que la plupart des remarques émises suite à la première consultation ont été prises en compte (préservation de l'escalier principal, maintien des quatre colonnes du hall). En revanche, le service rappelle ses réserves concernant l'application de l'ITE pour les façades sur cour, engendrant la perte du revêtement de faïence, dernière trace du décor d'origine.



Vue axonométrique de l'existant (à gauche) et du projet (à droite) (© Axel Schoenert architectes).

19, rue Mazarine (06^e arr.)



Vue actuelle de la toiture (© Atelier d'Architecture - Frédérique Brizzi Pellotier



Vue d'insertion du projet (© Atelier d'Architecture - Frédérique Brizzi Pellotier

PD 075 106 21 V0002
 Déposé à la DU le 08/02/2021
 Fin du délai d'instruction le 08/05/2021
 « Démolition partielle de toiture et d'élément extérieur au bâtiment. »

DP 075 106 21 V0034
 Déposé à la DU le 28/01/2021
 Fin du délai d'instruction le 19/04/2021
 « Agrandissement d'une baie existante au 4^{ème} étage en façade sur rue, remplacement des menuiseries et création d'une terrasse en toiture. »

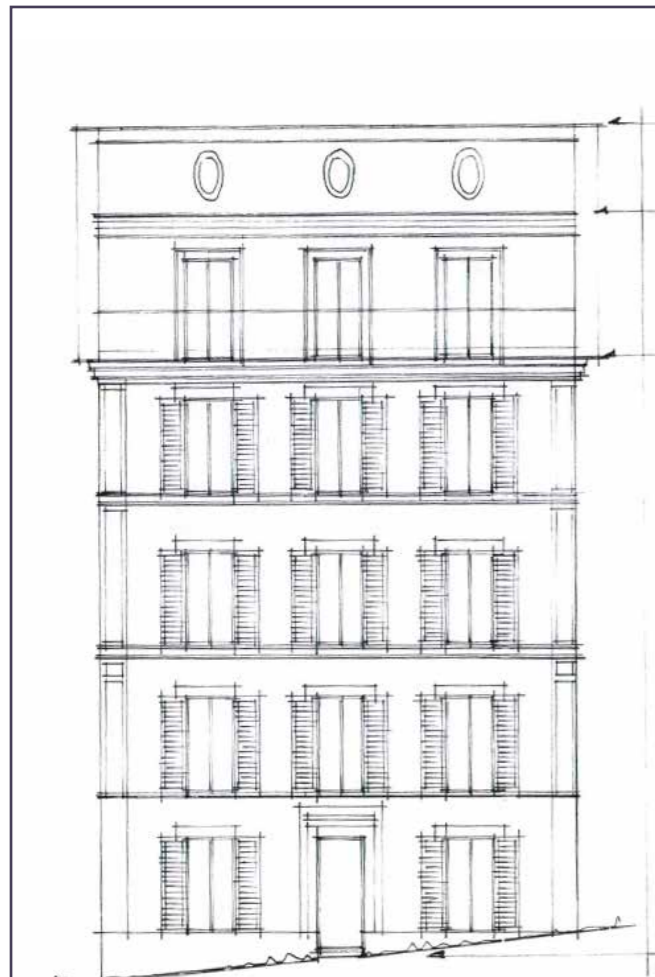
Observation du DHAAP : avis « défavorable » du 22/03/2021 (PD+DP) : Le DHAAP attire l'attention de la Direction de l'Urbanisme sur la protection Ville de Paris qui concerne cet immeuble sis au 19, rue Mazarine (pour rappel : « Du 17 au 23 rue Mazarine ensemble de maisons construites sur l'excédent des terrains expropriés pour la construction du collège des Quatre-Nations et donc contemporaines de celui-ci (collège construit entre 1663 et 1684). Au 19, rue Mazarine, belle maison locative du XVII^e siècle entreprise vers 1670 à l'initiative des administrateurs du collège Mazarin. Elle présente une sobre façade en pierre de taille comportant six travées et trois étages carrés sur rez-de-chaussée et entresol. Des bandeaux séparent chaque étage. Au second se trouvait l'appartement de Robert Desnos de 1934 à 1944. Belle porte en plein cintre du XVII^e siècle ornée de couronnes et de palmes mise en valeur par un appareillage en pierre de taille et dont les vantaux sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1928. La parcelle vient s'appuyer à l'arrière sur le tracé de l'enceinte »). La création d'un balcon sur le versant de toiture coté rue du bâtiment, entrainerait la modification de la structure, de la matière, du paysage urbain, et ne peut en aucun cas être considérée comme une valorisation de ce patrimoine protégé. L'avis du service ne peut donc qu'être défavorable.

Dossiers classés sans suite par le DHAAP

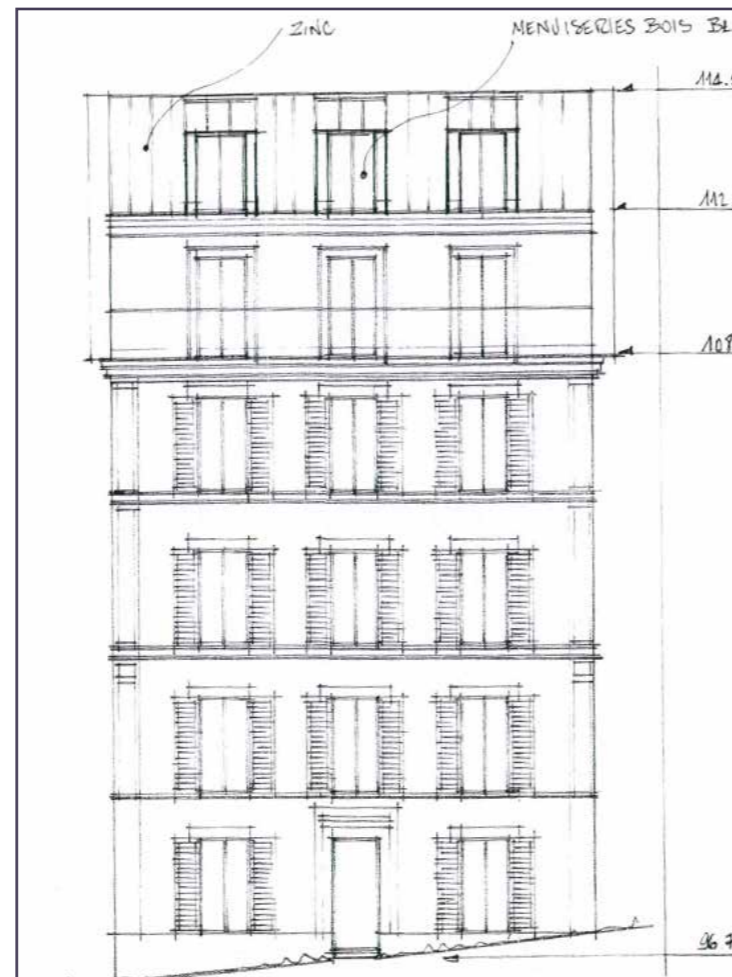
17, rue André Barsacq (18^e arr.)

PC 075 118 20 V0054
Déposé à la DU le 31/12/2020
Fin du délai d'instruction : incomplet le 19/01/2021
« Surélévation d'un étage d'un bâtiment à usage d'habitation du rez-de-chaussée au R+4 .
Surface créée : 48m². »

Observation du DHAAP : Étant donné le faible impact du redressement de toiture et de la création de lucarnes, le DHAAP a transmis un avis « sans objet » à la direction de l'Urbanisme.



Esquisse présentant l'élévation de la façade sur rue, état existant (© Patrick Petit architecte).



Esquisse présentant l'élévation de la façade sur rue, état projeté (© Patrick Petit architecte).

26, avenue de la Porte de la Villette (19^e arr.)

PC 075 119 21 V0004
Déposé à la DU le 27/01/2021
Fin du délai d'instruction : incomplet le 08/02/2021
« Construction d'un bâtiment à R+6 sur 1 niveau(x) de sous-sol à destination de bureaux, de commerce, d'hébergement hôtelier.

Surface créée: 11213.0 m².

Le projet s'inscrit dans le Quartier Quatre Chemins sur la parcelle 19-CC-0001 situé au croisement de la rue Magenta et de la place Auguste Baron dans le 19^e arrondissement de Paris. Il consiste à démolir une halle de marché existante et construire un ensemble immobilier composé d'un premier immeuble comprenant un parking public en sous-sol de 50 places, une halle de marché couvert en RDC avec 8 stationnements extérieurs localisés, un ensemble tertiaire de bureaux en superstructure, ainsi qu'un second immeuble de résidence hôtelière accueillant un restaurant et un bar. -Halle de Marché (M) : coque ERP de 2^e catégorie type M (type L,X,N,T,Y pour la halle polyvalente réversible) Localisation : Rez-de-chaussée : 1 977m² SDP / 8 stationnements extérieurs localisés sur la voie logistique -Parking public (PS) : ERP type PS. Localisation Sous-sol R-1 : 50 places de stationnements -Ensemble tertiaire de bureaux (B) : Code du travail. Localisation : Sous-sol R-1 à R+6 : 5 995m² SDP -Résidence hôtelière, restaurant/Bar et DAB (H) : ERP de 3^e catégorie type O, R, L, N, W Localisation : Ss-Sol R-1 à R+6 / 3 241m² SDP. »

Observation du DHAAP : sans objet.



Vue aérienne présentant en rouge l'emprise de la halle dont la démolition est envisagée (© DATA architectes).



Vue actuelle de la halle de marché.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Irène Basilis, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »